Mercredi, 18 avril 1849. 1re année. — N° 34.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris.	24 fr.	12 fr.	6 fr.
Seine.	28 »	14 »	7 »
Départements . . .	32 »	16 »	8 »
Étranger	40 »	20 »	10 »

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 25 mai 1848.*)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 17 AVRIL 1849.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS ET LA SOLIDARITÉ DES PEUPLES.

Les listes électorales sont closes depuis une semaine. Il reste encore du temps pour les réclamations; il n'en reste plus beaucoup aux électeurs pour achever leur examen de conscience, pour se préparer à exercer dignement leurs hautes fonctions.

Alors que le suffrage universel était encore une utopie, M. Guizot disait, non sans raison, que l'élection n'était pas un droit, mais une fonction qui, pour être bien exercée, demandait de sérieuses garanties. En universalisant cette fonction, le suffrage de tous les citoyens n'a fait que l'élever encore, et si la responsabilité qui pesait sur les électeurs privilégiés était grande, celle qui incombe aux électeurs égaux et libres est immense.

Les électeurs à deux cents francs représentaient, disait-on, la France, ses intérêts et son honneur; les électeurs de 1849 sont responsables des intérêts de l'Europe, de l'honneur de la démocratie, de l'avenir du monde!

Dans la vie universelle, il n'y a pas d'existence isolée; chaque être organisé en représente d'autres, et, à son tour, est représenté par les êtres dans lesquels il se reflète. Il en est de même des nations. Celle qui a devancé les autres par l'élan du génie, par un travail infatigable, par une héroïque persévérance, représente ses sœurs, et en même temps, puisant des forces toujours nouvelles dans l'assentiment qu'elle trouve autour d'elle, elle récompense cet appui en communiquant progressivement son impulsion créatrice. Depuis 89 le Peuple français s'est posé de fait comme le représentant de tous les peuples de l'Europe; jamais il n'a failli à la haute mission qu'il s'est donnée, et, nous en avons la ferme conviction, cette fois-ci encore, il n'y faillira pas.

Quand le Peuple souverain se réunit dans ses comices, il sait bien qu'il ne choisit pas les représentants de telle ou telle localité, mais bien ceux de la France. Qu'il sache encore, que cette fois plus que jamais, il élit, non seulement les mandataires de la France, mais les représentants de la liberté universelle. Reconnu et sacré du consentement unanime de tous les peuples de l'Europe comme leur légitime représentant, le peuple français se maintiendra à la hauteur des devoirs que lui impose cette haute fonction.

Il pensera surtout à ses frères opprimés, à ceux dont la voix est étouffée par la violence ou par la fraude, par l'ignorance ou par l'éloignement, et, comme il convient aux faibles et aux grands, il imposera à ses représentants le devoir de défendre les faibles et les mineurs.

Au bruit des bombardements qui retentissent d'un bout de l'Europe à l'autre, depuis Cracovie jusqu'à Brescia, aux gémissements des opprimés que l'état de siége torture depuis Berlin jusqu'à Naples, le Peuple français saura comprendre que si la terre de France est encore une terre de liberté, c'est à condition d'y poser les bases de la liberté du monde; point de vraie liberté pour lui s'il n'aide pas ses frères à conquérir cette liberté qu'ils demandent à grands cris.

Et ici, il faut que nous soyons bien compris.

Que demandons-nous à la grande nation? Est-ce de répandre le sang de ses héroïques soldats, de prodiguer les trésors que lui fournit son sol fécond, son travail opiniâtre? Non! Nous sommes avares du sang des Français comme du sang de nos frères; nous respectons la richesse de la France comme un héritage de famille. Ce que nous demandons, c'est que la France conserve et développe chez elle la liberté que le hasard et la force ont momentanément étouffée chez nous; ce que nous demandons, c'est qu'elle reste à notre tête, et que toujours, à nos yeux, flotte haut et ferme son drapeau, le drapeau de l'avenir!

Du sang! nous en avons à son service; des trésors! nous en trouverons dans les palais de l'Italie comme dans les chaumières slaves; et quand la grande voix de la France, démocratiquement constituée, nous appellera encore une fois, nous ne manquerons pas plus à son appel que n'y ont manqué en 1848 et Milan et Vienne et Berlin et Posen.

Qu'on ne nous accuse donc pas d'être égoïstes; nous ne demandons qu'à nous sacrifier pour assurer l'avenir démocratique de la France!

Qu'on ne nous parle pas d'utopie; nous ne demandons rien de plus que la liberté de la France, bien assurés que celle-là, une fois solidement établie, la liberté du monde en découlera.

Désignerons-nous des noms au choix du Peuple? Ceci n'est pas notre mission, et la confiance que nous venons de montrer dans l'énergie et dans l'intelligence de la grande nation, justifie notre abstention.

Une seule considération nous préoccupe, et nous voudrions faire passer dans tous les esprits le désir qui nous anime.

Nous ne méconnaissons point la gravité du débat qui s'est élevé entre la bourgeoisie et le prolétariat; nous en pesons les conséquences pour l'avenir du monde et nous en prévoyons le résultat définitif. Mais nous savons aussi la longueur de la voie à parcourir pour arriver à ce résultat; nous sommes assurés que, pendant la durée de la lutte, les péripéties peuvent être très diverses. Nous conjurons des deux côtés les prolétaires intelligents, comme les bourgeois de bonne foi, qui sans doute désirent également le règne de la vraie liberté pour arriver pacifiquement à la solution du différend qui les sépare, nous les conjurons, non pas d'oublier leur lutte, mais de l'ajourner. Pour le moment il s'agit d'un intérêt supérieur à telle ou telle organisation de la société; il s'agit d'assurer l'existence de la liberté dans le monde, de la liberté sans laquelle aucun ordre durable ne peut être fondé parmi les hommes.

Peuple français! par notre voix tous les Peuples en appellent à toi. La Hongrie victorieuse te demande de lui donner les moyens d'organiser sa victoire au profit de la liberté des Peuples; l'Italie vaincue, mais non réduite, attend tes soldats avec confiance, et Rome ne peut se résoudre à croire qu'elle aura à défendre contre les baïonnettes françaises ses foyers où le Français est venu apprendre les arts de la paix, comme le Gaulois y était venu s'instruire aux vertus guerrières.

La Pologne frémissante se lasse de répéter incessamment : Quand donc la France, ma sœur, viendra-t-elle à mon secours? Tous les opprimés, les faibles, les malheureux te crient : O France, donne-nous l'exemple de la persévérance, comme tu nous a donné celui de l'héroïsme, et nous te dévouons nos enfants, nos moissons, nos trésors, pour t'aider à conquérir la liberté du monde.

O France! choisis des représentants qui, à la bonne volonté sachent allier l'énergie, qui en aimant la paix, sachent faire la guerre, et pour lesquels l'honneur de la France soit inséparable de celui de la cause démocratique et sociale.

UN ÉTRANGER.

Détails sur la victoire des Hongrois.

Les nouvelles *officielles* que nous recevons de Vienne, nous apprennent que la victoire des Hongrois a été complète. Cependant, ajoute le rapport, elle n'est pas décisive.

La bataille a commencé le 5 avril, après-midi, et a duré les 6, 7 et 8 presque sans interruption.

Le 8, vers midi et demi, l'armée hongroise, conduite par le général Klapka, a pu entrer à Pesth, tandis que le général Dembinski attaquait les impériaux à Rakosfeld.

Les trois corps d'armée autrichienne, repoussés sur tous les points, et cernés par les Hongrois, ont été obligés, une partie, d'entrer à Pesth, et l'autre de prendre la direction de Presbourg.

Au moment de leur défaite la confusion était grande dans les rangs des Autrichiens. La cavalerie hongroise taillait en pièces tout ce qui s'opposait à son passage. C'est elle qui la première, profitant de la panique générale des Autrichiens, est entrée à Pesth. Mais là cette cavalerie a dû supporter un feu terrible, elle était même contrainte à rétrograder lorsque l'infanterie hongroise agissant de son côté s'est précipitée vers la ville en masse compacte, et est venue dégager les cavaliers.

Les soldats autrichiens occupaient les premiers, deuxièmes et troisièmes étages des maisons de Pesth. Là ils faisaient une défense meurtrière. Alors le général Dembinski ordonna qu'au fur et à mesure que ses troupes entreraient dans la ville les habitants sortiraient des maisons pour se réfugier sur les derrières de son armée, résolu qu'il était de faire sauter toutes les maisons qui offriraient quelque résistance. Ce plan a déjà reçu un commencement d'exécution. Si les cinquante mille impériaux qui sont dans les murs de Pesth ne mettent pas bas les armes, ils seront anéantis jusqu'au dernier pour venger les malheureuses populations auxquelles, lorsqu'ils étaient victorieux, ils ont fait subir toutes les violences.

La lutte durait encore au départ du courrier.

L'intervention en Italie.

Une lettre du consul de Florence à Civita-Vecchia, que nous donnons plus bas dans toute son étendue, annonce les résolutions prises à Gaëte par les représtntans de toutes les puissances, au sujet de la République romaine. Les Français occuperaient Civita-Vecchia et Ancône, les Autrichiens Ferrare, et les Napolitains les frontières.

Si les nouvelles annoncées par cette lettre, qui vient de bonne source, se trouvent vérifiées, ce ne sera pas sans une grande douleur pour la France. A l'amertume de voir le drapeau français mêlé, même de loin, au drapeau autrichien, pour étouffer en Italie la liberté renaissante, se joindra ce triste spectacle d'un ministre, d'un homme qui, longtemps respecté, vient sous le voile de paroles ambiguës, mais en apparence généreuses, solliciter des représentans de la nation des résolutions déshonorantes, des résolutions menteuses dont lui seul a le secret.

Malheureusement le doute n'est guère permis. L'exposé des motifs du projet de loi présenté par le président du conseil laissait le champ libre aux interprétations les plus contradictoires, et les explications qu'il a données sur l'interpellation de M. Emmanuel Arago étaient plus vagues encore que l'exposé des motifs. On sentait que la conscience du Président du conseil était mal à l'aise et qu'il éprouvait l'embarras que cause une mauvaise action au moment de l'accomplir.

Mais laissons tout cela de côté, et envisageons franchement le but que le ministère semble s'être proposé.

Vous allez, dites-vous, dans les Etats romains pour faire obtenir à leur population un gouvernement fondé sur des institutions libérales! Mais il nous semble que si tel était votre but, vous auriez pu vous dispenser de ce coûteux voyage. Eh quoi! les Etats romains ne sont-ils pas en république?

Leur gouvernement n'est-il pas semblable au nôtre? N'est-il pas fondé sur le suffrage universel, dont l'autre jour à la tribune vous vous promettiez tant de merveilles? Quel gouvernement meilleur prétendez-vous donc imposer aux populations romaines?

Comme on le voit, il ne s'agit que de poser au ministère ces simples questions, pour voir le but auquel il tend. Ce but, c'est le renversement de la République romaine, et la restauration du Pape comme prince temporel.

Cette résolution va placer le gouvernement français en présence de plusieurs éventualités également funestes.

Et d'abord, les Romains se laisseront-ils ravir sans résistance, sans combat le gouvernement qu'ils se sont librement donné? Les forces que l'on envoie à Civitta-Vecchia seront-elles suffisantes pour vaincre toute résistance?

Quels que soient les événements qui pourront survenir, on voit à quel triste rôle est d'avance condamné le drapeau de la France; vainqueur il n'aura été qu'un instrument d'oppression, vaincu il faudra joindre à la honte du but la honte de la défaite. Dans l'un comme dans l'autre cas, ce sera un résultat pire encore, un commencement de solidarité avec les despotes de l'Europe, avec les oppresseurs de l'Italie.

Mais en admettant pour un moment que le nombre de nos soldats soit suffisant pour vaincre toute résistance, en admettant que la République romaine succombe, le gouvernement français pourra-t-il tenir son engagement de doter les Etats romains d'institutions libérales ?

On se souvient de l'expédition d'Espagne en 1823. Louis XVIII, lui aussi, espérait obtenir de Ferdinand VII des institutions libérales pour l'Espagne. Mais lorsque ce roi fut rétabli sur son trône, quel égard eut-il donc aux avis, aux pressantes instances de celui qui lui avait rendu sa couronne? Se montra-t-il empressé de dégager la parole du roi de France? Les condamnations, les cachots, les supplices, telle fut sa réponse aux conseils qui lui étaient donnés.

A quoi nous a servi encore d'occuper Ancône? Casimir-Perrier, lui aussi, s'était flatté de forcer le pape, par cette occupation, à doter ses sujets d'institutions libérales. Le drapeau français fut salué avec enthousiasme par ces populations, qui voyaient en lui le signe précurseur de la liberté. Eh bien! pendant sept ans qu'a duré cette occupation, aucune institution n'a été donnée, aucune amélioration n'a été introduite, aucun abus n'a été détruit.

M. Odilon Barrot, nous l'affirmons, se trouvera en présence des mêmes difficultés que Casimir Perrier et les ministres qui lui ont succédé. Vainement sommera-t-il le Pape de dégager sa parole; vainement le Pape lui-même y mettrait-il toute sa bonne volonté; les cardinaux, les prélats et ceux qui vivent des anciens abus ne renonceront pas à cette déplorable exploitation à laquelle les siècles les ont accoutumés.

Voilà le triste rôle auquel M. Odilon Barrot a d'avance condamné la France. Ce n'est pas avec les Italiens que nos soldats vont fraterniser, c'est avec les armées de l'Autriche ; ce n'est pas la liberté que nous allons porter en Italie, c'est l'esclavage et l'oppression. Combien de sang faudra-t-il verser pour expier cette faute?

Voici la lettre dont nous venons de parler :

Florence, 10 avril.

Le consul toscan à Civita-Vecchia, écrit, à la date du 6 avril, qu'un bateau à vapeur français, venant de Gaëte, avait débarqué le secrétaire de la légation française à Rome, et qu'il était aussitôt parti pour cette capitale; on le disait porteur de l'ultimatum des puissances pour le rétablissement de Pie IX. Les conditions principales seraient la dissolution de la garde nationale, et l'occupation de la Romagne par un corps de 12 mille Autrichiens. Il paraît qu'un mouvement simultané a été combiné entre les puissances. Les Français occuperaient Civita-Vecchia et Ancône, les Autrichiens Ferrare, et les Napolitains la frontière.

A l'arrivée du bateau à vapeur, venant de Gaëte, celui qui était mouillé à Civita-Vecchia est aussitôt parti pour Toulon, portant l'ordre à la flotte française de mettre à le voile. On fortifiait Civita-Vecchia et on était bien résolu de se défendre contre toute invasion. Jusqu'à présent nous n'avons pas reçu d'autre nouvelle. Ici nous avons fait tout ce que nous avons pu. Nos troupes bien équipées et bien armées sont parties pour la frontière. Si nous devons tomber, nous tomberons les armes à la main.

Le gouvernement a reçu une dépêche télégraphique, annonçant que la ville de Catane (Sicile) a été prise d'assaut par les troupes napolitaines. Tout y est à feu et à sang. Les plus grandes atrocités y sont commises par les vainqueurs.

On annonce, ajoute la même dépêche, comme nouvelle très positive, que la ville de Syracuse s'est rendue à discrétion.

Rien n'est venu confirmer la nouvelle donnée aujourd'hui, par quelques journaux, qu'une contre-révolution aurait éclaté à Florence le 12.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la publication d'une lettre que nous recevons de Marseille.

Cette lettre, relative au siége de Gênes, nous signale des faits d'une haute gravité; ainsi, nous y voyons que les Anglais ont été constamment en état d'hostilité avec les défenseurs de la ville assiégée. Non-seulement un de leurs vaisseaux qui était dans le port a pris une position agressive, mais encore le commandant a fait détruire une batterie génoise et a livré des munitions à della Marmora qui en manquait.

CORRESPONDANCE PARTICULIERE DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

Londres, 15 avril.

Revenu à Londres, avant la fin des vacances parlementaires, j'ai trouvé la grande ville plus vide qu'elle ne l'est ordinairement à cette époque. Il paraît que nos bourgeois ont émigré en masse à Paris, conduits par un shériff du Middlesex, auquel vos journaux donnent le titre de gouverneur du comté de Middlesex. Lord Brougham aussi s'est acheminé vers les rives de la Seine, emportant avec lui cette provision de gros sel qu'il dépensait ici en invectives à l'adresse de votre Assemblée nationale.

S'il est encore parmi vous, demandez-lui donc la traduction des épithètes avec lesquelles il caractérise l'activité politique de vos législateurs : *empty bragaduccio and blunders !*

En vérité, il se fait à cette heure plus de politique en province qu'à Londres. Avant de vous parler des pérégrinations réformatrices de Cobden à travers le Yorkshire, et de vous donner une analyse du remarquable discours qu'il vient de prononcer à Leeds, je vais vous donner quelques chiffres intéressants sur la position financière de ce pays.

D'abord dans le bilan de la banque d'Angleterre pour la semaine finissant le 7 courant, je ne remarque qu'une diminution dans la masse du numéraire qui, de 15,197,684 l. st., est tombé à 14,875,480 livr., ce qui fait une différence en moins de 322,204 liv.; et ensuite une augmentation dans les billets mis en circulation effective, dont la masse a monté de 19,012,279 liv. sterl. à 19,383,048 livr., ce qui fait une différence en plus de 370,769 liv.

Vous croyez par là que la position est à peu près la même que celle de votre banque. Dans le bilan de celle-ci jusqu'au 12 courant, je lis que le numéraire, dans le comptoir central et dans les succursales, s'élève à 325 millions de francs, et les billets en circulation à 422 millions.

Les chiffres de la banque d'Angleterre, que j'ai donnés plus haut traduits en français, représentent pour le numéraire 371 millions de francs, et pour la circulation 484 millions. Mais, si on s'arrêtait à cela, on n'aurait qu'une idée imparfaite de l'activité commerciale en Angleterre, et principalement de l'activité de la circulation.

Outre la puissante banque d'Angleterre, il existe encore, tant dans l'Angleterre proprement dite que dans la principauté de Galles, 259 banques qui ont le droit de mettre en circulation une masse de billets déterminée pour chacune d'elles par son capital et ses statuts particuliers.

Sur ces banques, il y en a 192 qu'on appelle banques privées, c'est-à-dire fondées par des capitalistes en leur prepre nom, ou bien administrées en commandite, et 67 banques à fonds communs (*joint stock banks*), c'est-à-dire fondées et administrées par des sociétés d'actionnaires. Les banques privées mettent en circulation une masse de billets s'élevant à 3,584,030 liv. st. (89 millions de francs environ), et les banques à fonds communs y ajoutent encore 2,623,090 liv. st. (environ 65 millions de francs).

Toutes ces banques sont répandues assez également sur la surface du pays; la circulation est aussi partagée entre

elles sans trop de disproportion.

Il y a des banques, parmi celles à fonds communs, qui émettent jusqu'à 300,000 liv. st. de billets ; mais, pour la grande masse, la circulation balance entre 10 mille et 20 mille liv. st.

Vous voyez la différence que l'existence de ces 259 banques et ces 155 millions de francs en billets répandus par masses proportionnelles dans les provinces produisent dans l'activité commerciale de l'Angleterre comparée à celle de la France.

Chez vous, depuis que le gouvernement provisoire a aidé la banque de France à absorber le petit nombre de banques départementales que vous aviez, il n'y a plus que cette banque centrale qui ait le droit d'émettre des billets au porteur, ce qui vous livre à l'arbitraire de quelques banquiers et à une centralisation de plus en plus exagérée.

Après ces détails que je n'ai pas rassemblés sans quelque peine, vous comprendrez l'intérêt et la facilité que trouve Cobden à aller répandre ses idées de réforme financière radicale. Après avoir parlé le mercredi à Wakefield, il est venu tenir un grand meeting à Leeds.

Son discours a été comme toujours plein d'esprit et de sens, nourri de faits et prononcé avec la verve originale qui lui est particulière, quoiqu'il ait cru devoir s'excuser au commencement de la séance, en alléguant la fatigue et le rhume.

Il a abordé directement la proposition dont il poursuit la réalisation avec une persévérance si digne d'éloges, c'est-à-dire la réduction du budget des dépenses au chiffre de 1835, ce qui produirait pour l'Etat une économie de 10 millions de livres sterling (250 millions de francs).

Comment! dit Cobden, depuis 1835 nous sommes arrivés à dépenser 10 millions de plus ! Mais cette augmentation seule dépasse de beaucoup le budget total des Etats-Unis d'Amérique, un peuple de 20 millions d'hommes !

Réduction financière et liberté de plus en plus étendue du commerce, voilà son mot d'ordre. — On tâche, dit-il, de soulever à présent les populations agricoles contre la liberté du commerce ; ce sont les grands propriétaires qui se mettent à la tête de cette intrigue. Eh bien, ils devraient être plus reconnaissants. L'abolition des lois céréales a uni les intérêts d'une classe privilégiée, jusqu'alors isolés dans leur prérogative, aux intérêts de toute la communauté. On veut même soulever les ouvriers en leur persuadant que leurs salaires ont dû décroître en proportion de la diminution du prix des céréales. Avec l'échelle mobile, les céréales seraient à 70 ou même à 72 shellings ; à présent elles sont vendues à 45 shel. Les salaires ont-ils pu décroître dans la même proportion ?

Après avoir ainsi traité de la réduction des dépenses et du libre échange, Cobden en vient à un thème qu'il ne poursuit pas avec moins de persévérance, c'est-à-dire la réduction de la force armée. Il demande non-seulement le renvoi d'un grand nombre de soldats dans leurs foyers, mais encore la réduction des cadres. « Nous ferions bien, dit-il, de commencer par un ou deux maréchaux ! »

Le duc de Richmond prétend qu'en renvoyant les soldats, on aurait autant de pauvres de plus à entretenir ; mais l'armée coûte 7 millions de livr. sterl. par an, et 1,500,000 pauvres ne demandent pas autant pour leur entretien annuel. Cobden déplore la construction de plus en plus multipliée des barraques pour loger les soldats dans les grandes villes. Aux applaudissements de l'Assemblée, il rappelle les paroles de lord Chatham (le premier Pitt) : « Du moment qu'on établira des barraques en Angleterre, les Anglais devront dire adieu à leurs priviléges et à leurs libertés. » Depuis vingt-cinq ans, dit Cobden, le nombre des barraques a constamment été augmenté, et, dernièrement encore, on voulait en élever à Liverpool, dont le devis montait à 100,000 liv. sterl. (2,500,000 fr.) On ne s'est arrêté que devant la réprobation publique.

Cobden ne se contente pas même de la réduction de l'armée, il fait entrer encore dans son plan l'extension du droit de suffrage ; il prétend que toutes ces mesures sont essentiellement liées les unes aux autres.

Vous voyez que, pour un Anglais de 1849, il est assez démocrate, et cette mission démocratique, il en a la conscience.

Voici ses propres paroles :

« Instruits par l'exemple de la France et de nos autres voisins continentaux, nous prendrons une meilleure voie pour nous assurer les avantages dont nous avons besoin. »

Certes ! le boutiquier perce à chaque mot, mais aussi, il faut l'avouer, jamais l'éminent réformateur ne s'était prononcé d'une manière aussi résolue pour la cause démocratique, car il ne tiendrait qu'à nous de comprendre dans *les avantages dont M. Cobden éprouve le besoin* la République, bien entendu honnête et modérée.

Les discours de M. Cobden ont le plus grand succès dans le West-Reding du Yorkshire, une province où les intérêts agricoles sont pour le moins aussi forts que les intérêts industriels.

Les meetings réformistes se multiplient partout. Dernièrement, à Londres, il en a été tenu un très-nombreux sous la présidence de sir J. Walmsley, membre du Parlement. Ce meeting avait été convoqué par l'association générale métropolitaine pour la réforme financière et parlementaire. Entre autres résolutions on a voté celle-ci : « Que cette Assemblée s'engage collectivement et individuellement à employer tous ses moyens pour établir dans les divers districts de la métropole des sociétés locales pour aider l'association centrale à obtenir la réforme financière et parlementaire. » Avec la persévérance qu'y met Cobden, avec la persistance caractéristique du génie anglais, il y a lieu d'espérer que cette agitation ne restera pas stérile et peut-être mènera-t-elle le peuple anglais bien plus loin que ne le désirent ceux qui le conduisent.

Dans une prochaine lettre, j'abandonnerai le champ aride des finances et je vous entretiendrai de haute littérature à propos du dernier ouvrage de M. Macaulay et des controverses qu'il provoque.

J. W.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui n'a pas de partie officielle.

Séance de l'Assemblée.

L'Assemblée a dû revenir aujourd'hui sur son vote d'hier, le ministère n'ayant pu, même à la faveur de la nuit, faire passer sa décision sur l'intervention de la France en Italie afin d'y restaurer le pape et de conclure une alliance fraternelle avec Radetzki. Au scrutin de division sur l'ensemble du projet, 499 votans se sont présentés seulement, et le vote a été annulé faute d'une voix nécessaire pour compléter le chiffre de 500 fixé par la loi. Une voix a manqué ! Oh ! certes, c'était celle du Peuple français qui, outragé dans sa dignité, exaspéré de se voir le complice des bourreaux de l'Italie, venait, par l'annulation du vote, protester contre le rôle qu'on lui faisait jouer ; il venait rappeler ses mandataires à leurs devoirs envers la République, envers les principes de la justice et de la liberté.

Cette séance nocturne nous a fait voir un effrayant symptôme de l'état moral de notre société ; celui de l'improductivité et de l'indifférence en matières qui, jadis, provoquaient un élan spontané et unanime. En effet, en présence de ce qui se passe au palais législatif, nous sommes tentés de nous demander si ce sont des Français, ces hommes qui, voyant l'état actuel de l'Europe, les nationalités poursuivant une lutte acharnée contre l'oppression étrangère, le privilége croulant sous les coups redoublés de l'idée, l'Italie livrée au massacre et au pillage du Croate, la Hongrie brisant, par des efforts surhumains, la séculaire puissance des Habsbourg, les troupes russes en Transylvanie, fuyant devant le drapeau victorieux du général polonais, l'Allemagne en fermentation révolutionnaire, oui, répétons-nous, sont-ce là des Français qui, voyant leur patrie au milieu de tout ce mouvement, consentent à laisser leur vieille gloire et leur influence sur le sort de l'Europe, acquise au prix de dix siècles d'exploits, se traîner à la remorque de tous les intérêts liberticides, de toutes les causes perdues ?

Non, ce triste spectacle qu'étalent chaque jour à nos yeux MM. les ministres, n'est heureusement pas la vraie expression de la partie saine du pays ; le Peuple sait à quoi s'en tenir à l'égard de ces hommes qui démentent le lendemain ce qu'ils ont juré la veille ; il connaît la valeur réelle de ces phrases hypocrites sur l'honneur national, de ces interventions qui dormaient à l'appel de la solidarité des Peuples, et qui se réveillent pour participer aux saturnales de la tyrannie.

Interpellé sur le vrai but de l'expédition en Italie, l'agitateur des banquets philippistes, celui que Guizot proclame aujourd'hui hautement son continuateur, faute de ne pouvoir plus noyer la question dans un déluge de détours avocassiers, a fini par déclarer que la France ne voulait pas permettre à l'Autriche de rétablir à elle seule l'ordre varsovien en Italie, qu'elle réclamait sa part de solidarité dans l'anéantissement de la liberté italienne, qu'elle laissait à l'Autriche le labeur du combat, mais qu'elle tenait à partager avec elle les trophées de la victoire.

Le citoyen Ledru-Rollin est venu faire retentir la tribune des accents fougueux de son éloquence populaire ; selon son habitude, il a cloué au pilori cette politique d'asservissement et de contre-révolution, il a rappelé que le Peuple romain, tout en respectant le pouvoir spirituel du pape, avait le droit d'imiter la France et de s'affranchir du pouvoir temporel de son souverain ; qu'en principe, la République romaine était aussi sacrée et inviolable que la République française, et que le gouvernement violait ouvertement la Constitution en envoyant son ministre de Rome conspirer contre le Peuple romain à Gaëte et en se servant de ses armes pour combattre sous la bannière du despotisme.

Vaines paroles ! le citoyen Ledru-Rollin représentait l'actualité : il parlait, au nom du peuple italien vaincu, contre les associés de Radetzki vainqueur ; lui, jurisconsulte de profession, il parlait en soldat, tandis que les généraux lui répondaient en avocats. M. de Lamoricière, l'un des plus illustres représentants de l'armée française, n'a pas hésité à accabler de ses sarcasmes la cause populaire italienne : il a tenté de prouver que le rétablissement de la papauté équivalait au triomphe de la liberté ; que, destinée à périr, la République romaine ne devait s'attendre qu'à un coup de grâce de la part de sa sœur de France. L'affranchissement de l'Italie est une folle chimère aux yeux du général cavaignacquiste, et le vote du 24 mai, émis à cet égard par l'Assemblée nationale, ira rejoindre les promesses données à Abd-el-Kader au moment où le vaillant émir, confiant dans la perole française, brisait à tout jamais son sabre aux conditions dont le captif seul se souvient aujourd'hui.

Le citoyen Félix Pyat est monté au commencement de la séance à la tribune pour déclarer les raisons qui avaient décidé la Montagne à s'abstenir hier du vote ; mais la majorité lui a ôté la parole et a procédé au scrutin sur le crédit de 1,200,000 francs demandé pour l'intervention en Italie. Or, 388 voix contre 161 ont assuré la victoire au ministère et en même temps à la réaction italienne.

L'Assemblée a passé ensuite à la délibération sur le budget du ministère des finances, qu'elle a continué en admettant, à la majorité des voix, les réductions proposées par la commission.

On parle de nouveau de la Plata, et on répète tout ce qui a tant de fois été dit sur les querelles entre Rosas et Oribe. Faut-il soutenir le dictateur ou le président ? La question n'est pas là. Il faudrait, une fois pour toutes, dire sincèrement le vrai motif qu'avait le gouvernement français à se mêler des affaires de l'Amérique, pendant qu'il ne cessait de proclamer en Europe le système de la non-intervention. Beaucoup de personnes connaissent ce motif, et M. Thiers le sait mieux que personne ; mais on ne veut pas le dire.

L'expédition de la Plata, comme celle des îles Marquises, et ainsi que toutes les autres entreprises militaires du gouvernement de Louis-Philippe, n'avaient qu'un seul but, celui d'occuper les esprits inquiets, de détourner l'attention de la France des grandes questions auropéennes.

Après avoir laissé aux monarques de l'Europe le loisir de s'emparer de toutes les positions politiques de l'Europe, Louis-Philippe et ses ministres, Guizot et Thiers, se réservaient l'occasion de déclarer une fois à la France qu'elle était déchue de son rang de puissance de premier ordre, et de faire accepter à la chambre des pairs et à celle des députés cette déchéance comme un fait accompli. C'était le moyen d'assurer le règne de la dynastie d'Orléans : Louis-Philippe, protégé psr les grandes puissances, aurait été dans la position du grand-duc de Toscane actuel.

Il est très-probable que les orléanistes fout valoir les mêmes raisons auprès du Président de la République.

Quoi qu'il en soit, les sommes pour l'expédition de Civita-Vecchia ont été votées. Personne n'a demandé quel profit (nous ne parlons pas ici de gloire) on avait tiré des millions dépensés pour l'expédition philippiste d'Ancône, ainsi que pour les promenades militaires accoutumées des flottes françaises dans la Méditerranée, sous les ordres du prince de Joinville, pendant que les Anglais bombardaient Beyrouth et Saint-Jean d'Acre. Aider les Autrichiens et les Anglais à faire ce qu'ils sont bien en état de faire par eux-mêmes, c'est là une politique inexplicable pour le vulgaire, mais parfaitement claire pour ceux qui connaissent le système philippiste et ses partisans.

Comités et Commissions.

La commission chargée spécialement de l'examen de la proposition relative au cumul des pouvoirs dans les mains du citoyen Changarnier s'était réunie hier à dix heures et demie du matin. Elle avait invité M. Faucher à se rendre dans son sein, et l'objet de sa réunion était uniquement d'entendre les explications du ministre. La commission est restée en séance près de trois heures, attendant vainement ou que Son Excellence lui fît l'honneur de se présenter en personne ou du moins qu'elle daignât la prévenir de l'impossibité où elle se trouvait de le faire.

Force a donc été aux membres de cette commission de se séparer, ce qui ne s'est pas exécuté sans qu'ils se soient fait part les uns aux autres, adversaires ou partisans du projet, de leur vif mécontentement pour cette haute inconvenance de M. Faucher.

La commission s'est ajournée à jeudi pour nommer son rapporteur, et cette nomination aura lieu, que M. le ministre ait jugé ou non à propos de répondre à l'invitation qui lui a été réitérée pour ce nouveau jour.

On se souvient que le président de cette commission est M. Martin (de Strasbourg), et le secrétaire, M. Chauffour. Le résultat de ses travaux sera très-certainement ce que nous avons fait pressentir à nos lecteurs par suite des nominations publiées alors, et on ne saurait douter que le rapport ne conclue au rejet du projet ministériel. Si l'Assemblée nationale sanctionne cette décision par la sienne, et si cette dernière doit, comme certains journaux l'ont dit, déterminer la retraite du cabinet, MM. O. Barrot, Faucher et consorts ne donneront pas personnellement la dernière impulsion aux élections prochaines dont ils préparent les résultats par tant de soin et avec tant d'habileté.

M. Victor Considerant a déposé sur le bureau du président deux propositions, l'une relative aux chambres d'agriculture et de l'industrie, l'autre relative aux inscriptions d'hypothèques légales et judiciaires.

La première demande que, dans le délai de deux mois, et dans chaque arrondissement de la République, il soit organisé une chambre des producteurs de l'agriculture et une chambre des producteurs de l'industrie ; le tout à l'instar des chambres de commerce, et par des voies analogues.

Cette proposition a été renvoyée à l'étude des comités de législation et du crédit foncier.

Par la seconde, M. Considerant voudrait qu'à partir de deux mois après la promulgation de la loi qu'il réclame, toutes les hypothèques légales et judiciaires qui ne seraient point inscrites fussent frappées de nullité à l'égard des tiers.

Cette proposition est envoyée aux mêmes comités.

Le dépouillement du scrutin pour l'élection des membres du conseil d'Etat en fait connaître aujourd'hui trois nouveaux, qui sont : MM. H. Say, Vuillefray, Nahérault.

L'approche des élections éclaircit à chaque instant les rangs de la représentation, et en disperse les membres dans toutes les directions et sur tous les points de la France. Chacun sent le besoin d'aller en personne soutenir sa candidature, confirmer ses électeurs, et réparer les ébranlements qu'une longue absence de la localité et une concurrence énergique ont apportés dans les opinions.

Pour prévenir ces désertions qui, toutes naturelles qu'elles soient, menacent de frapper l'Assemblée d'impuissance. MM. Raudot, de Panat et Grelier-de-Fougeroux ont présenté à l'Assemblée nationale une proposition tendant à supprimer l'indemnité de la dernière quinzaine d'avril à ceux de leurs collègues qui se sont absentés avec ou sans congé.

Il est question de la nomination du général Lamoricière au ministère de la guerre, et du général Bedeau à celui de la marine.

Il paraît certain que l'Assemblée nationale sera prorogée du 25 avril au 15 mai.

M. Brunel, président du tribunal de Brest, vient de mourir. C'est le quatrième représentant qui ait succombé par suite de l'invasion du choléra asiatique.

M. le colonel Frapolli est nommé, par le gouvernement romain, envoyé extraordinaire près du gouvernement de la République française.

Nous connaissons trop M. Frapolli pour croire qu'il s'abuse sur la portée de cette nomination tardive. Il sait aussi bien que nous combien il serait malavisé de compter sur les sympathies ou même la justice des hommes auxquels est échue, pour le malheur de la France, la direction de notre politique.

La *Patrie* dit que la *Tribune des Peuples* s'empresse d'annoncer la nouvelle victoire des Hongrois en lettre d'*un demi-pied*. Cette simple observation du journal officiel des banquiers montre tout le dépit que ressent la feuille bien pensante de ne pas voir *l'ordre* régner sous les murs de Pesth comme en Piémont. L'organe de la nouvelle sainte-alliance des rois contre les peuples aurait certainement trouvé très simple que nous annoncions avec éclat soit le manifeste du voyageur de Gand, soit le sac de Brescia !

Au reste, la peur a fait mal voir à la *Patrie* : notre bulletin de victoire était composé en caractères tels que nous les employons pour les premiers Paris. Ce que c'est que la peur !

Un publiciste dont nous avons déjà plusieurs fois parlé, le patriote irlandais Charles G. Duffy, ex-rédacteur du journal *The Nation*, jugé pour la seconde fois sans que le jury ait pu s'accorder, vient d'être mis en liberté sous caution.

Les voix du jury composé de douze membres se sont trouvées également partagées ; au premier procès, il n'y avait eu qu'un juré pour l'acquittement, et *onze* pour la condamnation.

Le parti national gagne tous les jours du terrain, et l'Angleterre trouve difficilement des séides et des bourreaux.

Duffy, homme d'énergie et d'action, doué d'une intelligence et d'un savoir remarquables, restant à l'Irlande, la partie n'est pas encore perdue.

Lorsque le citoyen Considerant, dans son dernier discours, est venu à parler de ce désir de jouir qui caractérise la société actuelle, il a été plus d'une fois interrompu par les cris d'indignation partis de la droite. Or, ce côté de la Chambre est occupé, comme on le sait, par les banquiers, les marchands en gros et les pensionnaires de l'Etat. Les membres du côté droit représentent l'ascétisme tout aussi sérieusement que MM. Barrot et Faucher défendent la papauté.

La première représentation du *Prophète* a fait, hier au soir, une rude concurrence à la séance de l'Assemblée nationale. Il s'agissait cependant de l'honneur national. Plus d'un membre de la Chambre a préféré admirer la musique de Meyerbeer qu'entendre la déclamation de M. Odilon-Barrot. Nous déplorons sincèrement cette insouciance de quelques représentants, surtout dans le moment suprême, où il s'agissait de la vie ou de la mort d'une nation-sœur.

Revue de la Presse française.

Le *Peuple* s'élève avec indignation contre l'intervention française dans les Etats-Romains ; il trouve que l'or et le sang de la République pourraient être employés plus utilement qu'à ramener par la force des baïonnettes un souverain proscrit par ses sujets. Son article est le développement de ces mémorables paroles de M. Ledru-Rollin.

Vous voulez rétablir le pape, vous violez l'article 5 de la Constitution, qui interdit l'intervention contrairement à l'indépendance des Peuples ; vous craignez la guerre, vous aurez la guerre, et la plus honteuse, la plus répugnante qui ait jamais fait rougir la face d'un grand Peuple ! Contraindrez-vous les fils des vainqueurs de Lodi, d'Arcole, de Montenotte à restaurer les débris du trône du Vatican ?

Le *National* juge avec la même sévérité la proposition du cabinet : dans la forme, c'est une misérable équivoque, fondée sur ce que l'ordre du jour du 31 mars autorise le gouvernement à occuper un point de l'Italie, quand il est évident que, dans la pensée de l'Assemblée et du ministère lui-même, ce point devait être pris sur le territoire sarde. Quant au fond de la proposition le *National* le juge en ces termes :

Nous avons refusé l'intervention en faveur des Peuples, nous la donnons, sans qu'on nous la demande, aux souverains.

Ainsi, voilà nos soldats, les soldats de la République française, qui vont prêter main-forte pour la restauration d'un prince sur les ruines de la République romaine ! Les Romains ont constitué un gouvernement au même titre que les Français, par l'exercice du suffrage universel, application nécessaire du principe de la souveraineté du peuple ; et les Français vont aider à le renverser.

Le langage du *National* est redevenu ferme, vigoureux et plein de logique : il n'en saurait être autrément dans une question qui touche d'aussi près l'honneur de la France.

La *Réforme* sait distinguer la vérité à travers les précautions oratoires et la vaine phraséologie de M. Barrot, quand il parle de son désir de faire obtenir aux populations romaines un *bon gouvernement* fondé sur des institutions libérales.

Des institutions libérales ! s'écrie la *Réforme*, ; sommes-nous en 1825 ? sommes-nous encore condamnés à entendre le gouvernement de la France parler le langage hypocrite des doctrinaires ? Un bon gouvernement à établir à Rome, de concert avec les assassins de la Gallicie et de Brescia ! Quelle abominable ironie !

La *Réforme* conclut à ce que la France loin d'intervenir en faveur des gouvernements dont les peuples ne veulent plus, s'oppose au contraire à l'intervention de l'Autriche et ne permette pas que cette puissance s'établisse en souveraine sur toute l'Italie.

La *Vraie République* fait une revue rapide de toutes les actions du président de la République depuis le 10 décembre, et cherche par quels actes il a montré sa volonté de travailler à l'affermissement des institutions démocratiques suivant son serment constitutionnel.

La *République* demande aux partisans de la violence contre le socialisme si jamais la persécution a pu empêcher l'apparition ou le progrès d'une vérité.

Ecoutez les enseignements et les avis de l'histoire. Croyez-vous vous soustraire aux lois fatales qui régissent le progrès ? Vous avez transporté sans jugement des hommes dont le seul crime était de vous être suspects, vous avez relevé l'échafaud politique, vous avez ressuscité les persécutions du dernier règne contre la presse républicaine. Hier, vous frappiez la démocratie dans les journaux le *Peuple*, la *Révolution démocratique et sociale* ; demain ce sera une autre voix que vous chercherez à éteindre... Après avoir anéanti toutes les manifestations de la pensée, vous aurez abandonné à la force la solution des problèmes posés par la misère et livré la France aux inspirations brutales des révolutions.

Nous avons jusqu'ici regardé la *Liberté* comme une alliée ; la différence qui existe entre elle et nous, nous l'avons expliquée dans notre article sur le napoléonisme et le bonapartisme. Nous citons donc les phrases suivantes de son article sur *les Extrêmes*, article bien plus napoléoniste que bonapartiste.

Aux républicains dissidents qui méconnaissent nos sentiments et nos idées, nous répétons, pour la centième fois, qu'un Bonaparte pourrait seul sauver la République.

Et plus loin :

Mais, pour assurer l'indépendance et la gloire de la patrie, pour préparer l'avenir et le bien-être de vos concitoyens, venez à lui ; donnez-lui, par votre concours et le nôtre, la force qui lui manque ; entourez-le de cette puissance démocratique qui fait fléchir tous les mauvais vouloirs, qui dissipe toutes les intrigues, qui réalise tous les progrès. Réunissez-vous à nous pour faire de la France la plus glorieuse des Républiques et de Louis-Napoléon Bonaparte le président le plus libre de suivre ses nobles et généreuses inspirations.

Cependant les mots ont une valeur à laquelle il ne faut pas se tromper. Nous croyons que le mot de bonapartiste que la *Liberté* a pris pour mot d'ordre fait qu'on lui suppose des idées dynastiques que peut-être elle n'a pas. Le napoléonisme, lui, ne peut être entaché de soupçon de cette nature.

Le *Constitutionnel* après avoir épuisé comme à l'ordinaire son répertoire d'injures contre la République romaine qu'il traite de *domination improvisée qui ne subsiste que par le vandalisme*, après avoir entassé les uns au bout des autres les grands mots de spoliation, de désordre et d'anarchie, le *Constitutionnel* se hâte de féliciter M. Barrot sur sa clarté, sa franchise et son éloquente énergie ; nous félicitons à notre tour le *Constitutionnel* d'avoir su découvrir toutes ces belles qualités dans le discours de M. Barrot, il est fâcheux qu'il soit seul... ou peu s'en faut. De l'admiration le *Constitutionnel* passe à la pitié, il a les larmes aux yeux en parlant du sort des infortunés receveurs généraux que l'Assemblée vient d'amaigrir de 500,000 fr. C'en est fait, s'écrie-t-il d'un ton lugubre, l'esprit de désorganisation a remporté un fâcheux triomphe ! Triomphe bien fâcheux, en effet... mais pour les receveurs généraux seulement.

L'*Indépendant de la Moselle* se fait le défenseur de l'inamovibilité des juges. Nous livrons à l'appréciation de nos lecteurs les puissantes raisons sur lesquelles il s'appuie :

Ne prolongeons pas ces épreuves, trop rudes, à ce qu'il paraît, pour la faiblesse humaine, où la dignité de l'homme est aux prises avec le désir, le besoin peut-être, de conserver une place. Rétablissons bien vite l'inamovibilité des juges, si nécessaire à l'action indépendante de la justice ! *Ne faisons pas d'épurations ; ceux qui remplaceraient les victimes ne seraient pas à l'abri des imperfections inhérentes à notre pauvre nature.*

Ce qui signifie : faisons des lois qui nous contraignent à garder des hommes imparfaits et corrompus, même quand leurs actes auront démontré aux yeux de tous leur faiblesse et leur incapacité, car la nature humaine est naturellement vicieuse, et il vaut mieux s'enfermer dans le cercle infranchissable du mal que de courir le risque de gagner au changement. Triste logique que celle qui s'appuie sur une prétendue impossibilité de perfectionner l'humanité, et qui, par crainte de l'avenir, s'enferme à jamais dans la vieille ornière du passé !

La *Sentinelle populaire* reproduit la déclaration de la société des *Amis de la Constitution*, après quelques réflexions sur la situation de l'esprit public dans le département de la Loire, parfaitement disposé à la défense énergique du principe républicain.

Voici comment le journal apprécie le manifeste en question :

La déclaration des représentants montagnards pose, à notre sens, la question sur son véritable terrain, c'est-à-dire le progrès sans bouleversement, et la fin de l'ère des révolutions par l'anéantissement des deux causes qui les produisent, l'ignorance et la misère. Cette déclaration brise aussi par une solennelle reconnaissance du principe de la propriété, par son respect profond pour les idées morales et religieuses, les armes perfides avec lesquelles on a si odieusement dénaturé les doctrines démocratiques.

L'*Ère nouvelle* reproche un défaut commun à tous les représentants, c'est, dit-elle, qu'on s'occupe beaucoup des individus et pas assez du pays, de l'amélioration de quelques familles privilégiées, et nullement de l'amélioration des masses.

Le *Démocrate des Hautes-Pyrénées*, en présence du mouvement électoral, apprécie de la manière suivante la *Conciliation politique* :

Selon nous, la conciliation politique est un masque, un mensonge : nous ne nous servirons jamais de masque, ni de mensonge ; ce sont des moyens que nous abandonnons à nos ennemis. — Nous le demandons à tout ce qui raisonne : est-il possible d'être républicain sans être démocrate ? évidemment non. Pourquoi donc, alors, nous qui sommes républicains vrais, parce que nous sommes démocrates, accepterions-nous ce principe faux de la conciliation qui tendrait à composer notre liste de candidats d'hommes représentant diverses nuances républicaines ? Pour réussir, nous dira-t-on. Mais, au prix d'une concession à notre conscience, nous ne voulons pas de la réussite. Mieux vaut rester pauvre honorable que devenir riche par l'infamie.

ITALIE.

On écrit de Milan, 7 avril, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« M. de Bruck, ministre du commerce, est arrivé ici hier ; aujourd'hui on attend le plénipotentiaire sarde, M. le marquis de Revel, chargé par le roi Victor-Emmanuel de prendre part aux négociations de la paix, qui, à ce qu'on croit, seront bientôt terminées.

TURIN, 10 avril. — On assure que le général Dabermida et le comte Revell, ex-ambassadeur à Londres doivent partir pour Vienne en mission extraordinaire. (*Il Nazionale.*)

— On lit dans la *Nazione de Turin* :

« On parle d'une modification ministérielle. On dit que Massino d'Azeglio a été appelé à faire partie du cabinet. On ignore encore quel portefeuille lui sera confié.

— On assure que le 9 avril la division Lombarde s'est arrêtée à Chiavari, résolue à entrer en Toscane. (*Democrazia italiana.*)

—Le bruit court que la municipalité de Gènes, se rendant au désir d'un certain nombre d'habitants contraires à la guerre, a ourdi la trame par laquelle le général La Marmora a pu occuper la ville sans effusion de sang.

ALEXANDRIE, 1er avril. — Un courrier arrivé de Turin a apporté la nouvelle que l'armée autrichienne s'est arrêtée sur la rive de la Sesia, par suite des démonstrations des envoyés français et anglais. On assure même que cette armée se retirera bientôt au-delà de Pavie. Notre ville était décidée à mourir plutôt que de céder à l'Autrichien : depuis ces nouvelles tout est tranquille. (*Corriere mercantile.*)

3 avril. — La *Gazette piémontaise* rapporte que le général Ramorino, qui a été enfermé dans le donjon de la citadelle, vient de déclarer qu'il avait d'importantes révélations à faire, si on voulait lui garantir la vie, ainsi qu'à quarante de ses compagnons.

FLORENCE, 5 *avril*. — En vertu de la décision du ministre de la guerre Manganaro, la légion académique, instituée en Toscane par le décret du gouvernement provisoire du 25 mars, passe sous les ordres du général d'Apice.

9 *avril*. — Une forte colonne de volontaires bien équipée et bien armée est partie pour les frontières. D'autres volontaires arrivent en ville afin d'y être organisés. (*L'Alba.*)

— On lit dans l'*Opinione* : « On assure que de graves dissentiments ont éclaté entre le président du conseil et le ministre de l'intérieur, et que ce dernier doit se retirer. »

ROME, 3 *avril*. — Par décret de l'Assemblée constituante les bâtiments du Saint-Office seront loués à de pauvres familles, pour un prix modique.

Le nouveau triumvirat a composé son ministère ainsi qu'il suit : Rusconi, affaires étrangères ; Berti Dichat, intérieur ; Sturbinetti, instruction publique ; Manzoni, finances ; Lazzanini, grâce et justice ; Montecchi, commerce et travaux publics.

Le 2, vers deux heures de l'après-midi, trois bataillons napolitains de ligne (1,800 hommes environ), accompagnés de quelques cavaliers, d'une demi-batterie, et protégés sur le lac Frodi par trois barques canonnières, se sont présentés au fort de l'Epitaffio, occupé par les Romains, et se sont retirés après quelques décharges. Le fait est officiel, mais on n'en connait pas les détails. Toutefois il paraît que le roi voudrait en venir à une rupture ouverte avec les Romains.

Les troupes de la République romaine doivent se concentrer sur les frontières sous les ordres du général Ferrari.

La *Democrazia Italiana* parle de nombreuses arrestations qui auraient eu lieu à Rome. Elle ajoute que de fortes patrouilles à pied et à cheval parcourent la ville, où l'on craint une réaction.

BOLOGNE. — Les correspondances d'Ancône et de Ravenne assurent que l'amiral Albini, en vrai patriote italien, a donné sa parole que sa flotte n'abandonnerait pas Venise et que lui-même ne recevrait d'ordre que de Gênes, sa patrie. Les équipages de la flotte, composés pour la plupart de Génois et de Liguriens, ont manifesté le désir de suivre cette patriotique détermination. (*Democrazia italiana.*)

6 *avril*. — Le journal *il Nazionale* fait part d'une correspondance interceptée entre Gaëte, Civitta-Vecchia et Rome, touchant une conspiration réactionnaire dans laquelle se trouvent mêlés un prêtre habitant le mont *Farina* et le prélat Gallo.

Plusieurs personnes de toute condition ont été arrêtées sur l'accusation d'espionage, et des dépôts d'armes ont été saisis.

M. Mercier se trouve ici depuis le 4 avril ; il est, dit-on, porteur d'une lettre d'une très grande importance, écrite de la main même du président de la République française, et adressée à un de ses amis qui était attaché au gouvernement pontifical. M. Mercier a été employé longtemps par M. Guizot, près la cour de Saint-Pétersbourg. (*Constituzione romana.*)

SICILE.

D'après le *Globe*, journal anglais, 18,000 Napolitains ont quitté Messine le 2 avril, laissant une petite garnison dans la ville et dans la forteresse. 12,000 marchent dans la direction de Catane. 6,000, embarqués sur des bateaux à vapeur, suivent le long de la côte la même direction que le principal corps d'armée. Les soldats napolitains et même les Suisses commettent sur leur route toutes sortes d'atrocités.

Plusieurs villages sur la route, Alli Fium. di Nissi et Itala, ont été entièrement détruits ; des vieillards, des femmes, des enfants frappés à coups de baïonnettes par des soldats napolitains ; si la France et l'Angleterre n'arrêtent pas ces barbares, la Sicile deviendra bientôt un désert. Le bateau à vapeur le *Bull-Dog* a été envoyé à Catane pour protéger les Anglais. Messine est dans une position déplorable.

» Plus de cent personnes des meilleures familles de la ville ont été arrêtées depuis quelques jours et enfermées dans la citadelle. La ville est en état de siége. Le bateau à vapeur *Rosamonde* est à Messine pour servir de refuge aux Anglais. Si les Napolitains sont repoussés vers Messine, il faudra s'attendre à de graves désordres.

MESSINE, 4 *avril*. — Dans ce moment, les bateaux à vapeur partent pour Naples. Hier matin, une rencontre a eu lieu entre les troupes royales et les Siciliens aux environs de Catana. On n'en connaît pas encore le résultat. Une mine a fait explosion sur le chemin qui conduit à Catana. Cette explosion a occasionné de grands dommages à la cavalerie napolitaine, partie d'ici dans cette direction. (*Alba.*)

PALERME. — Tout le littoral à partir de Sofanto à Sforracavallo est défendu par des forts munis d'artillerie de gros calibre, entre autres de canons de Paixhans de 80, et environ de 80 bouches à feu servies par une vaillante jeunesse. Catana est fortifié tant sur mer que du côté de la terre bien mieux que Palerme.

Syracuse compte compte 60 bouches à feu. Mieroslawsky commande le camp de Randazzo, Trobriand celui de la Bagaria. La Sicile compte environ 200,000 combattants et 800 de cavaliers. Le même enthousiasme enflamme la ville comme le plus petit village.

L'appel à la guerre retentit partout.

Des populations armées arrivent à Palerme de 30 lieues distance...

La ville présente l'aspect d'une fête solennelle. Des bandes armées de prêtres, de nobles, de soldats, tambours et bannières en tête, parcourent la ville avec des chants d'allégresse et des cris : *Guerre !... chassons les Bourbons !...*

La garde nationale mobile vient de partir pour se rendre à Sermini.

Les ministres d'Angleterre et de France ont quitté la ville. (*Corriere Mercantile.*)

—On avait fait courir à Florence des bruits sur la chûte de Palerme, mais des correspondances arrivées dans cette ville, à la date du 6 avril, démentent positivement ces nouvelles.

POLOGNE.

Des frontières de la Volhynie, le 25 mars. — Une armée de 60,000 hommes qui composent le quatrième corps commandé par le général Cynadajeff, occupe la Volhynie, la Podolie, une partie de la Lithuanie et de l'Ukraine. Ce corps est destiné à secourir l'Autriche contre la Révolution.

Une grande revue doit avoir lieu au printemps près de Luck. On parle de 120,000 hommes qui y seront rassemblés, et on assure que l'empereur lui-même inspectera cette armée.

Des concessions considérables faites par la noblesse ont satisfait les paysans. On a évalué les immeubles dont ils sont les fermiers, et l'intérêt en est payé par leur travail. Des commissions choisies parmi les propriétaires jugeront les différends réciproques.

— On élabore à Saint-Pétersbourg un projet d'après lequel les redevances des paysans seront converties en un paiement uniforme. Les nouveaux rapports avec les paysans ont diminué beaucoup les revenus des propriétaires ; l'année n'a pas été fertile ; notre commerce a souffert beaucoup par suite de faillites nombreuses à Odessa et à Dantzik ; malgré cela le prix des biens fonciers a presque doublé.

HONGRIE.

La *Gazette de Breslau* rapporte que le prince Windischgraetz n'accepte pas la bataille devant Pesth et qu'il se retire dans la ville de Bude.

Le général Werbna menace la ville de Pesth d'un bombardement en cas des moindres troubles, et en effet les canons de la forteresse de Bude sont dirigés contre Pesth.

AUTRICHE.

VIENNE, 12 avril.—Le gouverneur de Vienne, le général Welden, a défendu aux Viennois de porter des cols-cravates et des rubans rouges. Les délinquants seront traduits devant les tribunaux militaires. L'ordonnance porte la date du 9 avril.

Divers bruits se sont répandus à Vienne par suite de la mauvaise position de l'armée. On disait que les Hongrois étaient déjà maîtres de Pesth et de Bude et qu'ils s'avançaient sur Vienne. D'autre part, on aurait reçu à Pesth la nouvelle que les généraux Hammerstein et Vogel avaient repris aux Hongrois les villes de Preszow et de Koszyce dans le nord de la Hongrie.

— Les grandes concessions que le gouvernement autrichien a faites aux Slaves méridionaux se réduisent à la remise des impôts arriérés et à la confirmation des droits dont jouissaient les communes militaires des Croates, qui ne cesseront pas, néanmoins, d'être soumises au ministre de la guerre autrichien.

PRUSSE.

D'après la *Réforme allemande*, le gouvernement prussien avait reçu la réponse du cabinet autrichien à la circulaire du 3 avril. L'Autriche y proteste contre le système proposé par la Prusse, contre l'acceptation provisoire de la direction des affaires de l'empire et contre toute suprématie de la Prusse sous quelque forme qu'elle se produise. Le cabinet de Vienne considère l'Assemblée de Francfort comme n'existant pas en droit et il déclare que de même que l'élection de l'archiduc Jean a été confirmée par elle, le pouvoir central définitif aurait besoin de sa confirmation pour acquérir un caractère légal.

— Les séances des chambres législatives de Berlin sont le plus souvent remplies des interpellations auxquelles donnent lieu les abus du pouvoir exécutif. C'est ainsi que dans la séance du 12 avril le député Jung a interpellé le ministère sur l'expulsion récente de Berlin de beaucoup de personnes qui avaient le droit incontestable d'y demeurer. Il a appuyé cette interpellation en citant les noms de personnes très-estimées que la police a forcées de quitter la capitale. Des catégories entieres d'habitants tranquilles ont subi cette expulsion despotique. Les Polonais forment une de ces catégories. Quiconque parlait polonais, disait M. Jung, était sûr d'être poursuivi par la police. Les fils mineurs d'un des membres de la première chambre, M. Potworowski, et la fille du comte Mielzynski, membre de la seconde chambre, ont été compris dans cette catégorie et leurs pères ont dû lutter avec la police. La réponse du ministre à cette interpellation était embarrassée ; il finit pourtant par avouer que les lois de police ont besoin d'être révisées.

Le lendemain ce fut M. Lisiecki qui interpella le ministre de la guerre, en lui demandant des explications sur l'envoi de quelques bataillons de la milice posnanienne à la guerre contre les Danois. Quel est le traître qui autorise le gouvernement à donner à la milice polonaise du grand-duché de Posen le caractère de l'armée allemande, à l'employer dans une guerre qui ne concerne que la nation allemande ? Pourquoi a-t-on d'ailleurs violé la loi organique de la milice, qui ne doit être appliquée à la guerre que lorsque les troupes de ligne y seraient insuffisantes ? M. Lisiecki appuyait son interpellation sur le traité de Vienne, d'après lequel le grand-duché de Posen et la province de Prusse ne font pas partie de la Confédération germanique. Le ministre de la guerre opposa à cette interpellation la volonté ou plutôt l'arbitraire du gouvernement ; il affirma qu'il était libre d'envoyer à la guerre les troupes de ligne de la milice, que c'est la Prusse qui fait la guerre au Danemark, et que le grand duché, qui fait partie de la Prusse, *ne* peut par conséquent pas se refuser à partager les charges de la monarchie.

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES, 16 *avril*, — Les consolidés ont ouvert à 92 1/4 et 92 3/8 pour compte et au comptant. Ils ont fermé en baisse à 92 pour compte.

— On a reçu des nouvelles de Lisbonne du 9 avril. Le pays est tranquille. Les cortès devaient se réunir le 10 courant, après un ajournement motivé par les fêtes de Pâques. Les projets financiers de M. Lopez Brana paraissent devoir être rejetés. On dit que le comte de Thomar prendra la présidence du ministère après le vote du budget et qu'il est assuré de l'agrément de lord Palmerston et de sir Hamilton-Seymour. On attend tous les jours l'arrivée de l'ex-roi Charles-Albert annoncée par une dépêche télégraphique de Madrid. Les 5 0/0 sont cotés de 50 à 51 et les 4 0/0 de 39 à 40.

—Le *Daily-News* prétend savoir que deux échecs remarquables attendent prochainement le ministère à la chambre des lords à propos des lois de navigation et à propos de l'augmentation de la taxe des pauvres en Irlande. Il se pourrait que, par suite de ces échecs, le ministère en appelât aux électeurs.

GRÈCE.

ATHENES, 25 *mars*. — Toute notre frontière septentrionale, de Prevesa à Volo, à travers l'Epire et la Thessalie, se remplit de troupes turques. Ce corps d'observation est commandé par Hussein-Pacha, le même qui a occasionné le dernier différend entre la Turquie et la Grèce. On dit que les révolutionnaires grecs, Valentzas, Papakosta et d'autres commandent dans ce corps des détachements particuliers. On nous écrit de Constantinople que Reschid-Pacha continue les armements avec une grande énergie. Des régiments nombreux se dirigent vers les Dardanelles et vers la Thessalie. Le prince Worontzoff concentre une armée nombreuse en Géorgie et dans la Crimée et on croit qu'il opérera contre Constantinople du côté de l'Asie-Mineure. Les bâtiments grecs qui quittent chaque printemps Constantinople et se rendent par milliers dans la mer Noire sont soupçonnés de mauvaises intentions envers le gouvernement turc, et plus de deux mille bâtiments grecs de commerce sont obligés de rester à Constantinople. L'ambassadeur grec a demandé des ordres à son gouvernement, mais l'ambassadeur russe, M. Titoff, n'a pas tardé à protester contre cette mesure, et il a déclaré rendre responsable le gouvernement turc des dommages qui en résulteraient pour les négociants grecs. (*Gazette d'Augsbourg.*)

INDES ORIENTALES.

Ce matin, nous avons reçu les journaux de Bombay jusqu'au 17 mars. Ils apportent la confirmation de la nouvelle que nous avions déjà donnée d'une grande victoire gagnée par lord Gough sur les Sikhs. Il paraît que cette brillante victoire n'aurait coûté qu'une perte insignifiante à l'armée anglaise. Demain nous donnerons quelques détails.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENT DU CITOYEN MARRAST.

Séance du 16 avril (du soir).

La séance est reprise à neuf. (Une vive agitation règne dans l'Assemblée.)

LE CIT. PRÉSIDENT. En attendant le rapport de la commission l'Assemblée reprend la discussion du budget... (Vives exclamations.—Rumeurs.)

Plusieurs voix.—Non ! non ! à demain ! allons nous-en !

LE CIT. PRÉSIDENT, après avoir attendu quelques minutes, lit un chapitre... (Nouvelles exclamations.) Le citoyen rapporteur n'est pas prêt. (A demain ! levez la séance !)

Le citoyen président, après une autre pause. Je propose de reprendre le budget... (Non ! non ! à demain !)

Une nouvelle pause.

LE CIT. MORTIMER TERNAUX propose à l'Assemblée de s'occuper de la suite du scrutin pour la nomination des conseillers d'Etat. (Ah ! ah ! non ! non ! levez la séance !)

Une nouvelle pause jusqu'à neuf heures vingt minutes.

LE CIT. FAVRE, rapporteur de la commission nommée pour examiner la question d'urgence, vient lire son rapport. La commission, dit-il, après avoir entendu le citoyen président du conseil, vous propose à l'unanimité de déclarer l'urgence. Nous avons entendu les citoyens Barrot et Drouin de Lhuys, il est résulté de leurs explications que la pensée du gouvernement n'est pas de détruire la République romaine.

Fille d'une révolution populaire, la République française ne pourrait, sans s'amoindrir, coopérer à la destruction d'une nationalité indépendante ; elle ne pourrait qu'humilier sa politique en se faisant le complice de l'Autriche, mais c'est précisément parce que le Piémont a succombé, parce que les armées impériales menacent à la fois la Toscane et la Romagne, parce que les plus terribles révolutions sont à craindre, qu'il importe à la France, sous peine d'abdiquer, de faire flotter son drapeau en Italie, pour qu'à son ombre l'humanité soit respectée et la liberté au moins partiellement sauvée.

Votre commission a pensé qu'en autorisant le gouvernement à occuper un point de l'Italie actuellement menacée, vous lui donneriez la mission de s'opposer aux prétentions de l'Autriche, et de terminer, par son arbitrage, un débat que notre intérêt et notre honneur nous commandent de franchir dans le sens aussi favorable que possible au développement des institutions démocratiques.

Convaincu que, s'associant à cette politique, le gouvernement ne désertera aucune des grandes questions actuellement pendantes, votre commission vous propose de déclarer l'urgence et de passer à la discussion immédiate du projet de loi qui vous est soumis par le gouvernement.

LE CIT. E. ARAGO monte à la tribune.

Plusieurs voix. Aux voix ! aux voix !

LE CIT. PRÉSIDENT. Il y a d'abord la question d'urgence à vider. (Oui ! oui !)

L'Assemblée, consultée, décide à une assez grande majorité qu'il y a urgence.

Elle décide à une assez grande majorité qu'elle passe immédiatement à la discussion du rapport.

LE CIT. E. ARAGO. Je crois nécessaire de prendre la parole après le rapport que vous venez d'entendre. Ce n'est pas, vous le comprenez tous, pour combattre formellement les termes mêmes du rapport et ce qui nous est proposé par la commission, mais je crois que, dans des circonstances aussi solennelles et graves pour la République que celles où nous nous trouvons, il ne peut pas suffire à l'Assemblée que le président du conseil et le ministre des affaires étrangères se soient transportés dans le sein de la commission pour déclarer aux commissaires nommés que leur intention n'était, en aucune façon, de se réunir à l'Autriche dans l'œuvre liberticine entreprise par cette puissance contre l'Italie tout entière.

La France ne peut intervenir sans être auparavant bien fixée sur le but de l'intervention. (Très-bien.) Il faut qu'on dise solennellement si on intervient en Italie avec la résolution bien arrêtée d'avance de faire respecter ce dont nous ne pourrions pas souffrir la violation chez nous, à savoir le principe de la souveraineté des Peuples.

J'entends à merveille qu'il ne faut pas laisser l'influence de l'Autriche s'exercer seule dans la Péninsule, mais il importe à la dignité de la France de ne pas laisser flotter le drapeau de la France à côté de celui de l'Autriche. (Très-bien ! Très-bien !)

Pour que notre intervention soit bien accueillie des peuples chez qui nous allons intervenir, il faut déclarer franchement dans quel but nous allons intervenir. Permettez-moi de vous dire que notre gouvernement n'a pas suivi jusqu'à ce jour une politique qui nous donne une assurance assez complète de ses sentiments, pour nous fier sans réserve aux instructions qu'il a pu donner à ses généraux.

Il faut savoir si nous aiderons à comprimer la République romaine. Ce matin, le citoyen président du conseil disait que nous y allions pour y soutenir et les vrais libéraux et la vraie liberté. Je dis que nous n'avons pas le droit de chercher quels sont les vrais libéraux et quelle est la vraie liberté en Italie. Ce choix, c'est à l'Italie seule qu'il appartient de le faire. Nous ne souffririons pas que les Russes ou les Autrichiens vinssent nous dire : Ceux-ci sont les vrais, ceux-là sont les faux libéraux. Nous n'avons donc pas le droit d'aller imposer une liberté qui peut être vraie pour nous et fausse pour un autre peuple. (Vive approbation.)

Il faut que le cabinet nous dise nettement s'il intervient contre l'influence autrichienne et pour protéger le principe q9i est dans notre Constitution, et pour faire respecter la souveraineté du peuple.

Je sais bien qu'il y en a qui espèrent que, alors que nos soldats auront touché à Civita-Vecchia, c'en sera fait de la république romaine, et qui cherchent à justifier l'intervention française en faisant valoir qu'elle empêchera les vengeances. Ceci ne doit point suffire... Il faut que nous restions dans la politique proclamée depuis février : le respect du principe de l'inaltérable souveraineté du peuple.

Si les Romains tiennent tête à l'orage ; s'ils opposent aux Autrichiens une digue courageuse, il faut que la France dise à l'Autriche : Tu n'iras pas plus loin.

Si je suis monté à cette tribune, c'est que j'avais peur qu'on ne portât le drapeau tricolore à côté de celui de l'Autriche et peut-être sur le même camp. Voilà quelles étaient mes appréhensions et celle de beaucoup de mes collègues. (Oui ! oui ! très bien !)

Je demande une explication nette afin de pouvoir voter ce qu'on nous demande ; sans quoi nous ne pourrions accorder le vote de confiance qu'on sollicite de nous ! (Très bien ! très bien !)

LE CIT. O. BARROT : Qu'il me soit permis d'abord de saluer comme un symptôme heureux cette unanimité qui s'est manifestée dans le sein de votre commission.

LE CIT. SCHOELCHER : Elle n'a pas été unanime. (Bruit prolongé.)

LE CIT. O. BARROT. C'est déjà beaucoup qu'il y ait eu accord entre cette commission et le gouvernement.

Maintenant il est demandé au gouvernement une explication. On demande qu'il reproduise à la tribune les explications qu'il a déjà données au sein de la commission, et, particulièrement que nous déclarions si, oui ou non, nous allons en Italie pour unir notre drapeau à celui d'une autre puissance, celle de l'Autriche.

Nous n'éprouvons aucun embarras à répondre à une pareille question, et je ne sais en vérité s'il était nécessaire de provoquer une pareille question. (Allons donc ! Allons donc !)

Le gouvernement, dans l'expédition pour laquelle il vous demande un crédit, a pris conseil de lui-même, de ses intérêts, de sa dignité, et son action est indépendante, isolée. (Bruit.)

Si le gouvernement français voulait favoriser l'action du gouvernement autrichien, il n'aurait qu'à faire ce que certaines personnes lui conseillent : il s'abstiendrait ; il n'y aurait pas de moyen plus efficace de favoriser l'action du gouvernement autrichien. Si le gouvernement de la France se rend avec ses forces sur le littoral des États-Romains, c'est qu'il veut y représenter et faire prévaloir sa politique à lui.....(Oh ! oh !) C'est de ne pas permettre que, dans les États-Romains, une restauration se fasse en dehors de son influence et de ses principes... (Oh ! oh ! voilà le grand mot lâché ! — Vive agitation.)

Pourquoi feindre d'ignorer la situation, l'état des faits ? On croit donc que les événements n'ont point marché en Italie ? Vous ne savez donc pas que chaque instant perdu peut être un moment irréparablement perdu pour les intérêts de la France et ceux de la liberté. (Bruit.— Chuchottements.)

Ce qui motive notre action, ce sont les événements qui se pressent, c'est le contre-coup que nous avons dû ressentir, auquel nous devons pourvoir.

Vous nous avez armés d'une autorisation pour sauvegarder l'intérêt de la France, sa dignité. Vous ne pouvez d'avance en régler les conditions ; vous ne vous êtes proposé qu'un but : sauvegarder l'intérêt de la France.

Une voix. — Et de l'Italie. (Oui ! oui !)

LE CIT. ODILON BARROT. Maintenant, comprenez que, si s'opérait, en dehors de nous, des changements dans les états romains, par la force des événements, vous nous reprocheriez avec raison d'avoir laissé compromettre les intérets de la France ; il ne faut donc pas que la France reste indifférente. Si nous ne faisions rien pour sauvegarder ces intérêts, quel est celui d'entre vous qui ne déclarerait pas que le gouvernement de la France a gravement compromis sa responsabilité, en laissant inerte dans ses mains l'arme que, dans ses prévisions, l'Assemblée lui avait remise ? (Bruit.)

A la veille des événements qui se préparent, le rôle de la France est marqué. Vous nous demandez pourquoi nous prendrons possession d'un point sur le littoral de l'Italie. Je ne crois pas sortir de la réserve qui, en cette circonstance, nous est imposée. (Rumeurs.) Je ne crois pas, dis-je, sortir de cette réserve en répondant que nous n'irons pas en Italie pour imposer un gouvernement, pas plus le gouvernement de la République que tout autre. (Rumeurs diverses.)

Que nous allions en Italie mettre les forces de la France au service d'un gouvernement déterminé,— si vous voulez, — pour sauver la République romaine... (Mouvement.), mais ce n'est pas la politique écrite dans le vote de l'Assemblée qui aurait dû prévaloir alors, c'est celle qui a été indiquée à la tribune. Mais du moins il fallait aller franchement, directement au but ; il fallait reconnaître l'envoyé de la République romaine ; mais on n'a rien proposé de semblable ; et cette politique à peine indiquée a même été repoussée par l'Assemblée. Si c'est celle-là qu'on vient demander de nouveau, il faut le dire : pour nous, nous la repoussons.

Non ! nous ne mettrons pas en avant les forces de la France pour sauver cette République romaine de la crise fatale dont elle est menacée... (Rumeurs.)

Il y a dans cette assemblée beaucoup de membres qui conservent des illusions sur ce point ; qui pensent que la République romaine peut être maintenue au milieu des événements qui se sont produits... (Mouvement) ; ceux qui ont cette illusion ont raison de défendre cette politique ; mais si ces illusions doivent être abandonnées, si dans un résultat aussi grave il faut se préoccuper surtout des réalités, je déclare qu'il est impossible d'assigner à l'intervention de la France un autre but que ce double but : d'abord d'empêcher une crise imminente, connue ; et que, cette crise imminente, se réalisant, ne porte un dommage irréparable à l'influence de la France. (Nouvelle interruption.)

Je croyais avoir été compris.., (Bruit.) Je voudrais cependant préciser... (Nouveau bruit.—Eh ! faites-le ! nous ne demandons pas mieux.)

A droite,—Silence ! silence !

LE CIT. O. BARROT. Je ne comprends pas ces interruptions en un pareil sujet et quand l'organe du gouvernement a besoin d'apporter dans ce débat tant de gravité et de mesure pour ne pas compromettre les véritables intérêts du pays. (Rires.)

Mais il ne faut pas se le dissimuler, la solidarité avec la république romaine entraînerait inévitablement la guerre avec l'Autriche. (Mouvement.) Oui ! voilà la politique qu'on jette comme une entrave pour combattre la politique de modération, de raison, de véritable patriotisme. (Interruption à l'extrême gauche.)

UN REPRÉSENTANT, à l'extrême gauche, avec force : De lâcheté. (Murmures.)

A droite. — A l'ordre ! à l'ordre !

LE CIT. O. BARROT : Non ! ce n'est pas la politique de la minorité de l'Assemblée, c'est la politique qui a reçu la sanction de la majorité que le gouvernement est chargé de maintenir, de pratiquer.

Ce que nous ne voulons pas, c'est qu'un évènement important, qui peut avoir une grande influence sur les destinées de l'Italie, et qui touche de si près à notre propre influence, s'accomplisse en notre absence ; nous ne voulons pas que les conséquences se produisent en notre absence. Voilà dans quel but nous voulons porter notre drapeau sur les rivages de l'Italie.

Après avoir déclaré que le gouvernement ne repousse pas moins la politique d'abstention, de laisser-faire, de résignation indéfinie que la politique de guerre, M. le président du conseil continue en ses termes : Maintenant, je le répète, nous ne voulons pas porter les forces de la France pour défendre telle ou telle forme de gouvernement, non ! Notre but est d'être présent aux événemens qui peuvent s'accomplir, dans le double intérêt de notre influence et de

la liberté peut-être compromise (oh ! oh !) ; et quand le bien même pourrait être fait sans nous, je ne voudrais pas qu'il fût fait en l'absence de la France.

Le drapeau de la France est engagé dans l'intérêt de la France, dans toute son indépendance et dans l'intérêt de cette vieille cause qui a toutes nos sympathies : la liberté sérieuse. (Bruyante approbation à droite.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Avant de donner la parole au citoyen Ledru-Rollin, qui l'a demandée, je dois donner connaissance de l'ordre du jour motivé présenté à titre d'amendement par le citoyen Ducoux ; il est ainsi conçu :

« L'Assemblée, s'associant à la pensée patriotique qui déclare n'intervenir en Italie que pour s'opposer au besoin par les armes à l'influence de l'Autriche... (bruit et interruption), augmente du double le crédit demandé, à la condition que l'armée française occupera Venise en même temps que Civita-Vecchia... (Oh ! allons donc !)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Citoyens, dans le discours que vous venez d'entendre, un mot m'a frappé ; ce mot, c'est la pensée du gouvernement ; ce mot fatal, je l'avais prévu ; il n'est donc pas nouveau aujourd'hui, on vient de le prononcer : c'est la restauration du pape.

La question est donc ainsi nettement posée. D'un côté, le peuple romain, libre, ayant proclamé le pouvoir républicain, s'étant ressaisi du pouvoir temporel par une déclaration solennelle ; de l'autre, le chef de l'Eglige consentant à être ramené par les baïonnettes étrangères, et voulant perpétuer le joug qui avait été rejeté par le peuple romain.

En d'autres termes, d'un côté la prétention papale, de l'autre, le droit de la souveraineté du peuple.

Le gouvernement vient de vous parlor franchement à cet égard. Toutes les formes de gouvernement lui sont indifférentes ; il ne consulte ici que les intérêts du pays.

Savez-vous pourquoi le gouvernement vient vous faire une proposition semblable ? C'est qu'il a de longue main préparé ce dénoûment, et qu'il en a été aussi le complice. Depuis trois mois les Autrichiens n'attendent que le concours de notre gouvernement pour envahir les Etats romains. Depuis trois mois le gouvernement a refusé de recevoir les ambassadeurs romains, il a refusé de les reconnaître, et il n'a de représentant qu'à Gaëte. Il ne reconnaît donc d'autre légitimité que celle du pape.

Une voix à droite : Après tout, quel malheur y aurait-il à cela ?

LE CIT. LEDRU-ROLLIN : Je serais curieux de savoir si celui qui m'interrompt voudrait aussi voir rétablir la légitimité en France. (Agitation à gauche.) Je défie chacun de ceux d'entre nous qui ont prêté serment à la Constitution.

Plusieurs voix : Il n'y a plus de serment politique !

LE CIT. LEDRU-ROLLIN : Je défie chacun de ceux qui ont voté la Constitution de monter à cette tribune et de concilier le projet qui vous est présenté avec l'article 5 de la Constitution, qui porte que jamais les forces de la France seront employées contre la liberté des nations étrangères. Je vous défie d'expliquer cette contradiction. (Oui, oui, très bien.)

C'est un parti pris d'interrompre ! mais on a beau vouloir m'interrompre par des clameurs, on n'y parviendra pas. Le parti que vous prenez est celui de la guerre ; c'est le parti de la restauration papale, c'est la violation flagrante de l'article 5 de la Constitution.

A droite. — Où voyez-vous cela ?

LE CIT. F. PYAT. C'est que vous ne savez pas lire !

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Vous commettez une lâcheté en faveur de l'Autriche ; vous entreprenez la guerre, non pour délivrer un peuple, mais pour l'opprimer.

Il faut laisser de côté, dans une question d'une telle gravité, cette pensée de la peur. Vous craignez la guerre européenne ; derrière l'Autriche est massée la formidable armée russe. C'est une illusion. Jamais la puissance de l'Autriche n'a été aussi faible, aussi menacée de toutes parts, aussi chancelante qu'aujourd'hui.

Ne pensez pas que les armées russes se mêlent d'un pareil conflit sans y regarder à deux fois ; l'Autriche, avant de se hasarder dans une si périlleuse carrière, écoutera la voix de la raison. Et vous voulez que les fils des anciens vainqueurs de Rivoli, de Castiglione prennent les armes, non plus pour rendre la liberté aux peuples de l'Italie, mais pour les opprimer, pour se faire les alliés des Autrichiens, les auxiliaires des sbires et des soldats du Pape ! (Violents murmures.) Croyez-vous que les fils de nos anciens héros se prêtent à une rôle aussi ignoble ?

Vous suivez les errements de la Restauration et du gouvernement issu de la Révolution de Juillet, car rien de ce qui se passe n'est nouveau. Croyez-vous, en envoyant vos armées républicaines porter des chaînes en Italie, que vous flatterez les républicains du dedans ? Une politique sage vous aurait fait prendre une résolution toute contraire ; votre présence en Italie aurait enflammé le courage des républicains d'Italie ; le sol aurait produit des soldats.

Que voulez-vous entreprendre ? Est ce une restauration du pape ? Le pays tout entier la repousserait. Le pays, avec lequel en 1831 le citoyen Odilon Barrot a marché quelques instans, n'a jamais changé d'avis. En 1831, le citoyen Odilon Barrot s'élevait avec éloquence en faveur des Peuples contre la coalition des rois. Ce que voulez, ce n'est pas la paix, c'est la guerre, et si ce n'est pas la guerre, c'est une trahison. (Bravos et applaudissements.)

LE CIT. LAMORICIERE. J'ai voté l'article 5 de la Constitution, qui porte que jamais les forces de la France ne seront employées pour comprimer la liberté des Peuples. Je ne vois dans mon serment aucune contradiction entre cet article et le projet de loi que le gouvernement soumet à notre examen. Il s'agit, dans l'intérêt bien entendu du Peuple du Rome, de sauver sa liberté. (Oui ! oui !) On s'est entretenu, dans le sein de la commission, de Gaëte ; la commission a reconnu que le gouvernement n'avait employé à Gaëte l'entremise de son ambassadeur que pour agir dans un sens favorable aux intérêts italiens.

LE CIT. EDGAR QUINET : Aux intérêts autrichiens. (Oui, oui.)

LE CIT. GÉNÉRAL DE LAMORICIERE : Vous avez donc oublié un événement récent ? La bataille de Novarre a été la bataille de Waterloo de l'Italie.

L'honorable préopinant raisonne comme s'il était question d'employer les baïonnettes françaises pour ramener à Rome le pape en triomphe. Si vous n'intervenez pas, tout se terminera sans vous. Les Autrichiens sont maîtres de Florence, ils sont maîtres de Bologne et de Ferrare...

A gauche : Pas encore !

LE CIT. GÉNÉRAL DE LAMORICIERE : Je vous demande pardon, les ministres vous l'ont dit.

Si vous restez inactifs, ce seront les Autrichiens qui restaureront le Pape ; ils le rétabliront avec un pouvoir absolu ; ce ne sera pas seulement la liberté de Rome, c'est la liberté de toute l'Italie qui sera compromise. Les suites d'un pareil événement sont incalculables.

La majorité de la commission pense que la détermination du gouvernement est très sage. Lorsque l'expédition française sera débarquée à Civita-Vecchia, si les Autrichiens marchent sur Rome, l'armée française y arrivera avant eux ; elle arrivera à temps pour sauver sinon la République romaine, au moins la liberté des Romains. (On rit de tous côtés.)

LE CIT. SCHŒLCHIER. Tout n'a pas été dit sur cette question ; nous ne pouvons vider cette discussion avant de savoir tout ce que le gouvernement ne nous a pas encore fait connaître. Il a été dit dans le sein de la commission que, dans les conférences de Gaëte, il avait été décidé que les puissances interviendraient pour rétablir le pape. La France s'est réservé la liberté de son action. Cela veut dire que nous seconderons les efforts de l'Autriche, qui envoie ses troupes sur Rome. Nous avons demandé si le gouvernement rétablirait la puissance temporelle du pape malgré la volonté du peuple romain ; on nous a répondu que c'était l'intention du gouvernement.

Plusieurs voix. — Le gouvernement ne s'est pas expliqué là-dessus !

LE CIT. PASCAL DUPRAT : La majorité de la commission a pensé que tel était le but que se propose le gouvernement.

LE CIT. SCHŒLCHER. Maintenant je pose cette question au gouvernement lui-même : Si les Romains opposent de la résistance, s'ils repoussent toute intervention étrangère, que feront les troupes françaises ? Je prends acte du silence du ministère en présence d'une question ainsi posée.

La clôture de la discussion est mise aux voix et prononcée.

LE CIT. PRÉSIDENT donne lecture de l'article 1er du projet de gouvernement.

LE CIT. DEVILLE et autres voix de la gauche. Le scrutin de division !

LE CIT. CORBON, vice-président. Le scrutin de division étant demandé par plus de vingt membres, il va y être procédé.

Pendant cette opération, un groupe nombreux se forme autour du citoyen de Lamoricière ; on s'y entretient avec chaleur.

A minuit le résultat du scrutin est ainsi proclamé :

Nombre des votans,	678
Majorité absolue,	340
Bulletins blancs pour,	395
Bulletins bleus contre,	283

L'article est adopté à la majorité de 112 voix.

LE CIT. ETIENNE ARAGO. *Ite, missa est!*

LE CIT. GENT. Le scrutin de division sur l'article 2 !

LE CIT. VICE-PRÉSIDENT met aux voix l'article 2, qui est adopté par assis et levé.

LE CIT. GENT. J'avais demandé le scrutin de division.

LE CIT. PRÉSIDENT. Il va être procédé au scrutin de division sur l'ensemble.

L'extrême gauche s'abstient en partie de voter.

A minuit un quart, les secrétaires s'oecupent encore à faire le dépouillement des bulletins.

LE CIT. GENT. Il n'y a que 499 votans ! Le vote n'est pas valable ; il faut être au moins 500.

Plusieurs voix. — Le recensement n'est pas encore terminé ; attendez !

Les cit. secrétaires. — On n'est pas en nombre.

Plusieurs voix. — Les noms au *Moniteur* !

LE CIT. PRÉSIDENT. Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votans,	499
Majorité,	280
Bulletins blancs pour,	393
Bulletins bleus contre,	106

Le scrutin est aunulé à défaut d'une voix ; il sera recommencé demain.

La séance est levée à minuit et demi.

Séance du 17 avril.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN LAMORICIERE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure.

LES CIT. FÉLIX PIAT et GRANDIN demandent la parole.

LE CIT. FÉLIX PIAT. J'ai demandé la parole pour expliquer brièvement et clairement la cause de notre abstention dans le vote qui a eu lieu à la fin de la séance d'hier. Le procès-verbal constate cette abstention.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le procès-verbal ne fait pas mention de l'abstention, mais le fait de l'abstention résulte des circonstances rapportées au procès-verbal, circonstances sur lesquelles l'orateur a l'intention de s'expliquer ; il a le droit d'être entendu, mais je l'engage à ne pas rentrer dans le fond du débat.

LE CIT. FÉLIX PYAT. L'abstention de 200 membres est un fait grave au moment où il s'agit d'engager la France dans les plus graves difficultés. Cette abstention est un fait assez grave pour que vous écoutiez les explications que je viens vous donner.

Je demande qu'il soit donné lecture du passage du procès-verbal qui constate l'abstention.

LE CIT. PRÉSIDENT. On va relire ce passage.

Le passage est relu.

LE CIT. LUNEAU. Je demande qu'on mette aux voix l'adoption du procès-verbal, puisqu'il n'est pas contesté.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix l'adoption du procès-verbal.

LE CIT. GRANDIN. J'ai demandé la parole. (Non ! non ! assez !)

A l'occassion du procès verbal, on a toujours été admis à présenter des observations sur les erreurs commises dans le *Moniteur*. Je demande pourquoi les noms des membres qui ont pris part hier au dernier scrutin n'ont pas été insérés au *Moniteur* d'aujourd'hui.

LE CIT. CORBON, vice-président (qui occupait le fauteuil à la fin de la séance de nuit). L'article 42 du règlement porte que les noms des votans seront inscrits au *Moniteur*, si vingt membres l'ont demandé avant l'ouverture du scrutin.

Mais le règlement n'impose pas au président l'obligation de faire insérer les noms des votans au *Moniteur* ; je pouvais donc me dispenser de le faire, et le scrutin étant nul, je ne devais même pas, rigoureusement parlant, faire connaître la répartition des voix.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix le procès-verbal.

Le procès-verbal est mis aux voix et adopté à une très grande majorité.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'armée expéditionnaire de la Méditerranée n'ayant pas donné de résultat, va être recommencé.

Voix nombreuses : L'appel nominal !

LE CIT. LUNEAU demande qu'il soit procédé au scrutin de division.

Le mode de voter proposé par le citoyen Luneau est mis aux voix et adopté.

Voici le résultat :

Nombre des votants,	549
Majorité absolue,	275
Pour,	388
Contre,	161

L'Assemblée a adopté.

La discussion du budget spécial du ministère des finances est reprise.

Chapitre 34. — 1,060,000 fr.

LE CIT. TASSEL fait une proposition ainsi formulée :

« Réduire les traitements des payeurs d'une somme de 114,000 fr.

» Les traitements des payeurs de :

» La 1re classe, seront réduits de	10,000 fr.	à 8,500 fr.
» Ceux de la 2e, de	8,000	à 6,500
» Ceux de la 3e, de	7,000	à 5,500
» Ceux de la 4e, de	6,000	à 5,000

» Le chapitre 34 serait donc réduit de 1,060,000 fr. à 946,000 fr. »

La commission adhère à l'amendement, qui est repoussé par le gouvernement.

Il est mis aux et adopté, ainsi que l'ensemble du chap. 34.

Les chap. 35, 36 et 37 sont adoptés sans discussion.

Chap. 38. Dépenses diverses, 1,646,158 fr.

LE CIT. DABEAUX propose de réduire le crédit proposé dans ce chapitre d'une somme de 200,000 fr. applicable aux frais du bureau des directeurs, aux frais d'impression et de confection des rôles et avertissements des contributions directes, etc.

La commission repousse l'amendement qui est mis aux voix et rejeté.

Le chapitre 38 est adopté.

LE CIT. BOULATIGNIER. Je demande encore une fois au citoyen ministre des finances, publiquement ; je me sers de ce mot parce que je désire que les observations que j'ai déjà présentées portent enfin leur fruit ; je demande que le citoyen ministre veuille bien faire cesser les abus qui se commettent tous les jours, quand il s'élève des conflits entre l'Etat et les contribuables.

LE CIT. PASSY, ministre des finances. J'ai entendu les observations du l'honorable préopinant, elles sont l'objet de la sollicitude de l'administration, et il y sera fait droit si elles sont fondées.

Les chapitres 39 et 40 sont adoptés sans discussion.

Chapitre 41. — Remises aux percepteurs, frais de distribution de premier avertissement, frais judiciaires et secours, 11,949,504 fr.

La commission propose une réduction de 500,000 fr.

LE CIT. GOUDCHAUX justifie longuement cette proposition.

LE CIT. PASSY, ministre des finances, consent à une réduction de 200,000 fr. ; mais une plus considérable ne pourrait que nuire au service. Déjà un grand nombre de directeurs et d'inspecteurs ont été supprimés. Faire de nouvelles réformes, ce serait rendre plus difficile et, dans quelques endroits, impossible la perception des impôts.

LE CIT. DESLONGRAIS appuie et développe les observations présentées par le citoyen ministre des finances.

LE CIT. GOUTTAI, rapporteur, insiste sur la réduction proposée par la commission.

La réduction n'est pas adoptée.

Le chapitre est adopté avec la réduction de 200,000 fr. consentie par le ministre.

LE CIT. PRÉSIDENT fait connaître le résultat du scrutin pour la suite de la nomination des conseillers d'état.

Deux candidats restent à élire.

Sur la proposition du citoyen président, il est immédiatement procédé à un dernier tour de scrutin pour leur nomination.

A quatre heures cinquante minutes le scrutin est fermé ; le résultat sera ultérieurement proclamé.

La discussion du budget des finances est reprise.

Les chapitres 42, 43, 44, 45 et 46 sont adoptés sans discussion.

Chap. 47. — Forêts, personnel (service administratif et de perception dens les départements), 3,799,400 fr.

La commission propose sur ce crédit une réduction de 231,500 fr.

Après une discussion à laquelle prennent part les citoyens Maissiat, Passy, ministre des finances, Gouttai, Grévy et Goudchaux, la réduction est rejetée.

Le chapitre 47 est adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination des deux derniers conseillers d'Etat à élire.

Nombre de votans,	558
Majorité absolue,	280

Le citoyen Gouttai, représentant du peuple, a réuni 239 suffrages ; il est proclamé membre du conseil d'Etat.

Il sera procédé demain, à l'ouverture de la séance, à un nouveau scrutin pour la nomination du dernier conseiller d'Etat à élire.

La séance est levée à six heures un quart.

NOUVELLES DIVERSES.

Civita-Vecchia est l'ancienne Centum-Cella. Dès le moyen âge cette petite ville était fortifiée.

Sa situation est sur le bord de la Méditerranée, à 20 lieues nord-ouest de Rome et à égale distance de la frontière extrême de Toscane, à 15 ou 18 lieues par mer du fameux port d'Osti. Sa population est aujourd'hui de 7 à 8,000 âmes et elle a un évêché.

Le port forme une belle anse dont l'entrée est protégée par un môle ayant à une extrémité un phare et à l'autre une batterie de canons.

Le port et les passes ont en moyenne 15 pieds de profondeur, ils sont inabordables aux gros vaisseaux. A droite du port est le château fort. A gauche est la lazareth et le port de construction. Au fond est l'arsenal et la ville vieille. En dehors de la ville ancienne et en deçà des fortifications modernes est la ville neuve.

Cette ville est très régulièrement bâtie et possède de beaux édifices tels que le château, l'arsenal et deux églises : *San Francesco* et *Della Morte*.

Les fortifications modernes datent de 1649, sous Urbain VIII ; c'est un ouvrage à corne modelé sur les fortifications de Vauban. La ville à trois portes, celle de Rome, celle de la Marine et celle de Cornetto. Le port et le bessin de construction très envasés rendent la ville très malsaine.

Les environs de Civita-Vecchia, couverts de monuments antiques, sont très montagneux.

C'est à Tarquinie, non loin de la ville dont il s'agit, que le prince de Canino (Lucien Bonaparte), dans des fouilles importantes qu'il fit faire, découvrit plusieurs nécropoles des anciennes villes étrusques et 593 hypogées.

— Trente-deux communes du Morbihan viennent d'adhérer à une déclaration par laquelle les paysans de ce département expriment la volonté formelle de s'affranchir de la tutelle des nobles qui les ont exploités depuis des siècles, et qui veulent encore les tenir en lesse, tout en les flattant. Cette décision trouvera des imitateurs dans les autres départements, où les légitimistes ont la prétention d'être encore les *seigneurs* de leurs *manants*.

— D'après des rapports officiels parvenus au gouvernement, la grande quantité de neige qui a couvert le 3 et le 4 courant la partie orientale du pays, y a causé des pertes considérables et amené de terribles catastrophes. L'hospice du Simplon a couru les plus grands dangers, les appartements et les corridors du premier étage et surtout la chapelle de cet établissement sont notablement endommagés par la neige qu'une forte avalanche y avait lancée. La scierie voisine de l'hospice a été emportée.

Une autre avalanche est venue fondre sur le refuge no 6, en a enfoncé la porte et rempli le bâtiment de neige. Les habitants en ont été quittes pour la peur. (*Helvétie.*)

— On a célébré la victoire des Autrichiens dans quelques endroits du canton du Valais par des coups de fusil tirés pendant la nuit. Ceux qui se sont livrés à ces incartades n'auraient-ils pas le courage de leur opinion ?

— Les soldats licenciés du service de Rome arrivent par le Simplon en assez grand nombre. La plupart sont Vaudois.

— Le *Progrès du Pas-de-Calais* rapporte qu'un honorable citoyen d'Aire, qui avait réuni *chez lui* un certain nombre de convives pour faire la cène (antique usage conservé dans quelques localités), reçut la visite du commissaire de police, et sur l'invitation de ses amis, pour éviter tout conflit, fut forcé de le laisser assister à ce repas de famille, malgré ses protestations.

Est-ce que M. Léon Foucher veut s'arroger le droit d'introduire des commissaires de police chez les citoyens, toutes les fois qu'il y eura réunion de famille ou autre ? Ce serait une singulière liberté, que celle sous laquelle on ne pourrait manger et danser qu'avec la surveillance de la police !

— L'Académie royale des sciences de Stockholm a tenu une séance publique à l'occasion de l'anniversaire de sa fondation. Cette solennité a été honorée de la présence du roi, qui, ainsi que tous les autres membres de la compagnie, était vêtu de deuil, à cause de la mort de l'illustre Berzélius, arrivée dans le courant de l'année académique qui venait de s'écouler. Le même jour, l'Académie a reçu de Mme la baronne douairière de Berzélius une lettre dans laquelle elle lui annonçait qu'elle lui faisait don de la bibliothèque scientifique de l'illustre défunt, composée de plus de 2,000 volumes, ainsi que de ses collections minéralogiques et de son laboratoire, avec tous les instruments qu'il contient.

— Une grande restauration artistique vient d'être exécutée dans l'église de Notre-Dame-de-l'Abbaye-aux-Bois. Toutes les chapelles ont été décorées splendidement. On remarque surtout la chapelle érigée à la mémoire des fidèles trépassés, dans le bas-côté gauche de cette église. Cette restauration a été complétée par un nouvel orgue-harmonium dont le jeu est des plus sonores et des plus suaves.

— L'empereur de Russie vient, par un ukase récent, de renouveler et de rendre le privilége de la Compagnie d'Amérique, fondée en 1797, dont dépendent les établissements de l'Amérique russe. Cette compagnie, qui a son bureau principal à la Nouvelle-Arkangel, à l'extrémité nord-ouest de l'Amérique septentrionale, fait avec le monde entier un commerce immense de pelleteries et de produits de toute nature. Elle a des comptoirs nombreux.

Le gouvernement russe, en lui renouvelant son privilége, a mis pour clause expresse qu'elle fondera un grand nombre de factoreries dans les deux Amériques, pour les besoins du commerce russe. Il lui a imposé en outre la charge d'établir une ligne de bâteaux à vapeur transatlantiques, pour laquelle elle recevrait une subvention de quatre millions de roubles. Ces faits sont intéressants à connaître pour l'appréciation de la politique moscovite.

(*Courrier de Marseille.*)

— Le 2e conseil de guerre, présidé par M. le colonel Cornemuse, du 11e léger, a jugé aujourd'hui par contumace le nommé Edouard Collet, accusé de participation à l'insurrection de juin.

Collet a été condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité.

— Sur la proposition du préfet de la Seine, le conseil municipal de Paris a voté une forte somme pour continuer cette année, avec la même activité que les années précédentes, les travaux de construction de l'église place Belle-Chasse. Près de trois cents ouvriers, dont plus de cent tailleurs de pierre, sont journellement occupés aux travaux de cet édifice, qui doit être achevé dans trois ans.

— Il paraît que le département des travaux publics prépare un projet qui consisterait à établir un canal qui, partant de la Drance, au-desus de Martigny, amènerait une partie des eaux de cette rivière dans les marais du Guercet, lesquels s'étendent jusque près de Charrat. Après y avoir déposé leur fertile limon, ces eaux tomberaient dans le *petit Rhône* d'où elles seraient entraînées jusqu'au fleuve.

(*Helvétie fédérale.*)

— Le *National de l'Ouest* et l'*Indépendant du Morbihan* se plaignent des pamphlets qu'on répand dans les campagnes et dans les ateliers, à Vannes, dans la Loire-Inférieure et dans les autres départements. Tous les républicains y sont désignés comme des scélérats, des pillards et des incendiaires. Presque tous ces libelles émanent de la librairie de la rue Saint-André-des-Arts, à Paris.

C'est surtout dans ces misérables feuillets pour la plupart anonymes qu'on fomente la haine des citoyens les uns contre les autres.

Que les patriotes se tiennent donc en garde en répandant de leur côté les écrits qui défendent la République, les droits du peuple et le suffrage universel.

— L'arbre de la liberté planté au carrefour de la Croix-Rouge avait été scié pendant la nuit de mardi. Dès ce matin, des habitans, après avoir visité tous les ateliers du quartier, ont bientôt, et sou par sou, recueilli une somme plus que suffisante pour acheter un autre arbre, qui, décoré d'un drapeau et couvert de rubans tricolores, a été replanté aux bruyantes acclamations d'une foule nombreuse.

— La vente d'une collection d'autographes doit avoir lieu cette semaine à Londres chez MM. Puttik et Simpson, Piccadilly. Elle contient des lettres de l'amiral Melson, de sir William et lady Hamilton, de sir Hudson Lowe, de sir Sidney Smith et autres célébrités modernes. On y trouve des autographes d'Olivier Cromwell et de Milton ; l'autographe de Milton, qui sera vivement recherché, est une pièce de vers écrite dans un exemplaire du *Mel heliconium*, de Rosse : les vers et la signature sont de la main du poète ; elle est de l'année 1646. Indépendamment de ces morceaux, il y a 182 lettres originales relatives à l'expédition du prince Charles-Edouard Stuart en Ecosse, en 1745.

— Ce soir, à l'Ambigu : *Louis XVI* et *Marie-Antoinette*, avec Saint-Ernest, Mondidier, Fechter et Mme Guyon.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 AVRIL.

Le 3 0/0 a débuté, au comptant, à 57 30, a fait 57 35 au plus haut, 57 25 au plus bas et reste à 57 30. Fin courant, il a fait 57 70 au plus haut, 57 30 au plus bas, et reste à 57 35. Les primes dont 1 fin courant ont été négociées dont 1 de 58 50 à 58, et dont 50 à 58 50.

Le 5 0/0 a débuté au comptant à 89 65, a fait 89 80 au plus haut, 89 40 au plus bas, et reste à 89 55. Fin courant, il a fait 90 10 au plus haut 89 70 au plus bas, et reste à 89 95.

Les primes ont été négociées fin courant dont 1 de 91 à 90 70, et dont 50 de 91 75 à 91 25, et fin prochain dont 2 de 93 25 à 92 75, et dont 1 à 94 50.

Les actions de la banque de France ont baissé de 2,425 à 2,410, et restent à 2,415.

Lee chemins de fer ont été négociés au comptant. Le St-Germain de 427 50 à 430, la rive gauche de 187 50 à 185, la rive droite de 220 à 223 75, l'Orléans à 862 50, le Rouen à 562 50, le Havre à 300, le Marseille de 220 à 221 25, le Bâle de 105 à 106 25, le Bordeaux à 412 50, le Nord de 437 50 à 460, le Strasbourg à 373 75, le Nantes à 325, et le Montereau à 133 75.

On a enfin coté l'emprunt 1848 à 89 45, les certificats de Lyon à 89 10 ; le 4 0/0 français, à 68 ; le 5 0/0 romain, de 78 à 79 ; le 5 0/0 belge 1842, à 92 1/2 ; le 5 0/0 1840, à 92 1/2 ; le 4 1/2 0/0 belge, à 84 ; le 3 0/0 extérieur espagnol, à 33 3/4 et 34 ; l'emprunt d'Haïti, à 200 ; les obligations du Piémont, à 880 ; de la ville, à 1,200 ; du Saint-Germain 1842, de 850 à 860 ; de l'Orléans, de 940 à 937 50 ; de Rouen 1849, à 870 ; du Havre (1846), à 745 ; du Havre (1848), 825 et 830 ; et les actions des Quatre-Canaux (de capital), à 1,050, et de jouissance à 58 75 et 60 ; du canal e Bourgogne, à 895 ; du Monceau, à 1475, et des jouissances d'Orléans, à 500.

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 18 AVRIL 1849.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THÉATRE-FRANÇAIS. — L'Amitié, Louison, la Paix.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. —
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet de violettes, Gardée à vue, Ma Tabatière.
VARIÉTÉS. — Le Vendredi, Gentil-Bernard, Mignonne, Lariffla.
VAUDEVILLE. — Breda-Street, Club chez Mme Octave, deuxième numéro de la Foire aux idées, Riche d'amour.
THÉATRE MONTANSIER. — E. H., Titi, Trompe la balle, le Curé. Si Jeunesse savait.
PORTE SAINT-MARTIN. —
AMBIGU. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
GAITÉ. — Le Curé Mérino, les Orphelins.
THÉATRE-NATIONAL. — Murat.
FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Père Lentimèche, Cendrillon, Gibier du roi, un Troupier.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — C'est ici qu'on ressuscite, la Nuit du 13 mars, Ce qui manque aux Grisettes, Cartouche.
THÉATRE-COMTE. — Première faute, Bureau d'Omnibus.
CIRQUE-NATIONAL — Champs-Elysées. — Ouverture, Soirée équestre.
SPECTACLES-CONCERTS. — Tableaux vivants.
DIORAMA (Bazar Bonne-Nouvelle. — Vue de l'Eglise Saint-Marc.
PANORAMA. — Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.
JARDIN-D'HIVER — Champs-Elysées. — Promenades de jour, Marché aux Fleurs permanent, Cabinet de lecture gratuit. Salle d'exposition. — Prix : 1 fr.

Imprimerie centrale de NAPOLÉON CHAIX et Ce.